

Rapport:

II^e Assemblée plénière

Les défis et les perspectives de l'intégration de l'hémisphère

Ville de Panama, Panama

20 et 21 février 2003

Foro Interparlamentario de las Américas
Fórum Interparlamentar das Américas



Forum interparlementaire des Amériques
Inter-Parliamentary Forum of the Americas



Table des matières

1.	Introduction.....	2
2.	Cérémonie inaugurale.....	2
3.	Présentations devant l'Assemblée plénière.....	2
3.1	Présentations à la séance d'ouverture.....	2
3.2	Conférenciers invités.....	3
4.	Première séance de l'Assemblée plénière.....	3
4.1	Élection du président de l'Assemblée plénière.....	3
4.2	Rapport de la présidente du FIPA.....	3
4.3	Formation des groupes de travail.....	4
5.	Formation du Groupe des femmes parlementaires des Amériques.....	4
6.	Reconnaissance du rôle du secrétaire général de l'OEA.....	5
7.	Séance finale de l'Assemblée plénière.....	5
7.1	Présentation du projet de Parlement virtuel des Amériques.....	5
7.2	Motion de la délégation de la Colombie en vue de la création d'un groupe de travail sur le terrorisme.....	5
7.3	Résolution en vue de la création du Groupe des femmes parlementaires des Amériques.....	6
7.4	Résolution au sujet de la crise de l'Iraq.....	6
7.5	Présentation des rapports des groupes de travail.....	6
7.6	Élection des membres du Comité exécutif pour la période 2002 – 2004.....	7
7.7	Élection du pays hôte de la prochaine assemblée plénière.....	8
7.8	Clôture de la Deuxième Assemblée plénière.....	8
8.	Annexes.....	9
8.1	Annexe 1 – Pays et délégués présents.....	9
8.2	Annexe 2 – Discours de la cérémonie d'ouverture.....	12
8.3	Annexe 3 – Actualisation du processus du Sommet des Amériques.....	20
8.4	Annexe 4 – La Cour pénale internationale.....	25
8.5	Annexe 5 – Le processus d'intégration commerciale de la ZLEA.....	29
8.6	Annexe 6 – Présentation de Mme Elizabeth Spehar.....	33
8.7	Annexe 7 – Ordre du jour de la II ^e Assemblée plénière.....	37
8.8	Annexe 8 – Rapport annuel de la présidente du FIPA.....	40
8.9	Annexe 9 – Réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques.....	47
8.10	Annexe 10 – Résolution portant sur la reconnaissance du rôle du secrétaire général de l'OEA.....	50
8.11	Annexe 11 – Résolution en vue de la création du Groupe parlementaire de lutte contre le terrorisme.....	51
8.12	Annexe 12 – Résolution en vue de la création du Groupe des femmes parlementaires des Amériques.....	52
8.13	Annexe 13 – Résolution au sujet de la crise de l'Iraq.....	54
8.14	Annexe 14 – Rapport et recommandations du Groupe de travail n ^o I.....	55
8.15	Annexe 15 – Rapport et recommandations du Groupe de travail n ^o II.....	59
8.16	Annexe 16 – Rapport et recommandations du Groupe de travail n ^o III.....	61
8.17	Annexe 17 – Composition du Comité exécutif du FIPA.....	64



1. Introduction

La Deuxième Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) s'est tenue les 20 et 21 février 2003 à Panama, en réponse à l'aimable invitation de l'Assemblée législative de la République du Panama. Ont participé à cette rencontre 90 parlementaires des corps législatifs de 18 pays des Amériques (*voir à l'annexe 1 la liste des délégués présents*).

Le thème central des discussions était le suivant : « Défis et opportunités relatifs à l'intégration à l'échelle de l'hémisphère »; trois groupes de travail l'ont abordé à partir de points de vue différents.

De plus, à l'ordre du jour de la rencontre figuraient des présentations de six invités spéciaux sur des questions d'intérêt commun pour les parlementaires, à savoir : le processus du Sommet des Amériques, l'importance de la Cour pénale internationale, le processus de négociation de la ZLEA, la coopération internationale contre le terrorisme, les travaux de l'OEA en matière de consolidation du processus démocratique dans les Amériques et la portée de la Charte démocratique interaméricaine.

2. Cérémonie inaugurale

La Deuxième Assemblée plénière du FIPA a été inaugurée officiellement lors d'une cérémonie spéciale tenue à l'hôtel El Panamá, siège de la réunion, le jeudi 20 février 2003.

Durant la cérémonie, le député Marco Ameglio, du Panama, président de la Deuxième Assemblée plénière, le sénateur Céline Hervieux-Payette, du Canada, présidente du FIPA, le député Alcibiades Vásquez, président de l'Assemblée législative du Panama, et Son Excellence Mme Mireya Moscoso, présidente de la République du Panama, ont pris tour à tour la parole (*voir à l'annexe 2 le texte des discours*).

Les délégués de différents pays, des membres du corps diplomatique accrédité au Panama, des représentants d'organismes internationaux, des personnalités politiques et d'autres invités spéciaux ont assisté à cette cérémonie.

3. Présentations devant l'Assemblée plénière

3.1 *Présentations à la séance d'ouverture*

Après la cérémonie inaugurale, trois conférenciers invités ont fait des présentations devant l'Assemblée plénière. Le premier, l'ambassadeur du Canada à l'Organisation des États américains (OEA), Son Excellence Paul Durand, a tenu les parlementaires du FIPA au courant des progrès du processus du Sommet des Amériques (*voir à l'annexe 3 le texte de sa présentation*).



Par la suite, l'honorable Jimmy Chamorro, sénateur de la République de Colombie, a parlé de l'établissement de la Cour pénale internationale et de l'importance de ratifier le Statut de Rome (*voir à l'annexe 4 le texte de sa présentation*).

Enfin, Mme Nivia Rossana Castrellón, vice-ministre des Relations extérieures du Panama, a fait une présentation au sujet du processus d'intégration commerciale de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Mme Castrellón a souligné des questions telles que l'impact de la ZLEA sur l'économie de l'Amérique latine, l'importance de la participation parlementaire dans le processus et l'établissement du programme de coopération à l'échelle de l'hémisphère, entre autres (*voir à l'annexe 5 le texte de sa présentation*).

3.2 Conférenciers invités

Pendant la pause du déjeuner, trois conférenciers ont abordé des questions de fond, complémentaires de l'ordre du jour de la Réunion plénière. Tout d'abord, l'honorable Germán Vargas, sénateur de la République de Colombie, a évoqué la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Par la suite, Mme Elizabeth Spehar, directrice de l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) de l'OEA, a présenté un récapitulatif des efforts réalisés par cette institution dans la consolidation du processus démocratique dans les Amériques au moyen d'initiatives telles que le FIPA et le Forum interaméricain sur les partis politiques. (*Voir à l'annexe 6 le texte complet*)

Le troisième conférencier était Son Excellence Juan Manuel Castulovich, ambassadeur du Panama à l'OEA, qui a parlé de la portée de la Charte démocratique interaméricaine.

4. Première séance de l'Assemblée plénière

Après les présentations de la séance d'ouverture, les travaux de l'Assemblée plénière ont débuté. La présidente du FIPA, le sénateur Hervieux-Payette, a soumis à la considération du plénum le programme de travail, qui a été approuvé à l'unanimité (*voir à l'annexe 7 le programme de travail*).

4.1 Élection du président de l'Assemblée plénière

Le sénateur Hervieux-Payette a présidé à l'élection du président de l'Assemblée plénière. Sur proposition de la délégation du Mexique, proposition appuyée par la délégation du Canada, le député Marco Ameglio, du Panama, a été élu par acclamation président de la Deuxième Assemblée plénière du FIPA.

4.2 Rapport de la présidente du FIPA

La présidente du FIPA, le sénateur Hervieux-Payette, a présenté devant l'assemblée plénière le rapport annuel des activités dans lequel elle a résumé les travaux réalisés par le Comité



exécutif et les efforts réalisés en faveur de la consolidation de l'institution (*voir à l'annexe 8 le texte du rapport*).

4.3 Formation des groupes de travail

Le président de l'Assemblée a expliqué la formation des groupes de travail qui ont été établis de la manière suivante :

Groupe de travail n° 1 – L'interaction de la politique fiscale et du commerce, de la croissance économique et du développement social

Président : Sénatrice Silvia Hernández (Mexique)
Facilitateurs : Alberto Barreix (Banque interaméricaine de développement – BID)
Claudino Pita (Centre interaméricain des administrateurs fiscaux - CIAT)
Rapporteur : Steve Griner (Organisation des États américains – OEA)

Groupe de travail n° 2 – L'incidence des crises économiques et financières dans la région

Président : Député Marcelo Stubrin (Argentine)
Facilitateurs : Roberto Frenkel (Centre d'études sur l'État et la société – CEDES)
Rapporteur : Jorge Calderón (Organisation des États américains – OEA)

Groupe de travail n° 3 - Négociations pour l'accord de la Zone de libre-échange des Amériques

Président : Député John Godfrey (Canada)
Facilitateurs : Peter E. Kirby (Fasken-Martineau, Montréal)
Rapporteur : Cesar Parga (Organisation des États américains – OEA).

5. Formation du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

Le vendredi 21 février, les femmes parlementaires membres du FIPA ont tenu un petit-déjeuner de travail pour discuter de la motion présentée par la délégation de l'Argentine au sujet de la création du Groupe des femmes parlementaires des Amériques. La réunion a été présidée par la députée Margarita Stolbizer, de l'Argentine, et la présidente du FIPA, le sénateur Hervieux-Payette, 25 parlementaires de différents pays membres du Forum ainsi que la directrice de l'Unité pour la promotion de la démocratie de l'OEA, Mme Elizabeth Spehar, y ont participé.

Par suite de cette réunion de travail, une proposition de résolution a été rédigée pour approbation par l'Assemblée plénière en vue de la création du Groupe des femmes parlementaires des Amériques qui sera coordonné par deux représentantes de chacune des sous-régions participantes (Amérique du Nord, Amérique centrale, Caraïbes et Amérique du Sud) et constituera un groupe d'action permanent au sein du FIPA (*voir à l'annexe 9 le résumé de la réunion*).



6. Reconnaissance du rôle du secrétaire général de l'OEA

Pendant la cérémonie spéciale tenue le vendredi 21 février, la présidente du FIPA a présenté une résolution par laquelle les parlementaires des Amériques reconnaissent le rôle fondamental du secrétariat général de l'OEA dans la mise en marche du processus qui a abouti à la création du FIPA. Par ailleurs, cette résolution contient une reconnaissance expresse à Son Excellence César Gaviria Trujillo pour sa contribution au renforcement du rôle du pouvoir législatif dans la démocratie des Amériques.

La résolution, signée par les membres du Comité exécutif du FIPA, a été reçue par Mme Elizabeth Spehar, qui représentait le secrétaire général de l'OEA (*voir à l'annexe 10 la copie de la résolution*).

7. Séance finale de l'Assemblée plénière

Après les délibérations des groupes de travail, la Deuxième Assemblée plénière a tenu sa séance finale dans l'après-midi du vendredi 21 février 2003. Voici les questions qui ont été abordées durant celle-ci :

7.1 Présentation du projet de Parlement virtuel des Amériques

M. Shady Kanfi, de Bellanet International, a résumé dans une présentation les progrès du projet de Parlement virtuel des Amériques. Il a mis en valeur les travaux d'actualisation du site Internet du FIPA, qui inclut toute la documentation et la mémoire institutionnelle du Forum. Par ailleurs, il a présenté l'espace de travail virtuel créé pour appuyer les travaux du Comité exécutif du FIPA, qui permet aux membres du Comité de communiquer entre eux, et notamment de faire circuler des documents et de discuter de leurs propositions. Il a aussi parlé de la réunion virtuelle en mode interactif qu'ont eue divers membres du Comité exécutif, avec traduction simultanée en trois langues, ce qui a permis de discuter des points à l'ordre du jour de la réunion du FIPA.

Enfin, il a rappelé l'importance de la participation des membres du FIPA dans le développement de cet outil, qui permettra de poursuivre sur Internet les travaux du Forum, servira de portail d'accès à des informations précieuses et facilitera les discussions parlementaires en ligne, entre autres.

7.2 Motion de la délégation de la Colombie en vue de la création d'un groupe de travail sur le terrorisme

La députée colombienne Nancy Patricia Gutiérrez a présenté à l'Assemblée plénière une motion recommandant la création d'un groupe de travail sur le terrorisme. Ce groupe de travail aura pour objectifs principaux de faire le suivi des mécanismes collectifs de lutte contre le



terrorisme et d'encourager le respect des engagements internationaux à l'échelle de l'hémisphère en rapport avec cette question.

Après le débat, la proposition a été approuvée à l'unanimité (*voir à l'annexe 11 le texte de la motion*).

7.3 Résolution en vue de la création du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

La députée Margarita Stolbizer, de l'Argentine, a soumis à la considération du plénum une résolution portant sur la création du Groupe des femmes parlementaires des Amériques au sein du FIPA. Une fois présentée à l'Assemblée plénière, cette résolution a été approuvée à l'unanimité (*voir à l'annexe 12 le texte de la motion*).

7.4 Résolution au sujet de la crise de l'Iraq

Le député John Godfrey, du Canada, a présenté à l'Assemblée plénière une proposition de résolution concernant la crise de l'Iraq, dans laquelle les parlementaires des Amériques expriment leur préoccupation quant à la menace pour la paix mondiale que représente cette crise.

Les parlementaires ont discuté de la rédaction du texte et, après les discussions, la résolution a été approuvée à l'unanimité (*voir à l'annexe 13 le texte de la motion*).

7.5 Présentation des rapports des groupes de travail

Les présidents des groupes de travail ont résumé les délibérations de leurs groupes de travail respectifs et ont présenté les rapports finals à l'Assemblée plénière. Tous les groupes de travail ont utilisé comme point de départ de leurs discussions des documents préparés par les experts invités que l'on peut consulter sur le site Internet du FIPA (www.e-FIPA.org).

Groupe de travail 1 – L'interaction de la politique fiscale et du commerce, de la croissance économique et du développement social

Le Groupe de travail 1 a été présidé par la sénatrice Silvia Hernández, du Mexique. Lors de la première séance, les deux exposés des experts invités ont été présentés; le premier, prononcé par M. Claudino Pita, s'intitulait « L'harmonisation et les systèmes fiscaux dans les Amériques » et le second, prononcé par M. Alberto Barreix, portait sur « Les défis de politique fiscale associés à l'intégration économique régionale ».

Durant la seconde séance, les parlementaires ont eu l'occasion de présenter leurs points de vue, de poser des questions aux experts et d'établir leurs positions à propos de la question. Entre autres, les parlementaires sont tombés d'accord sur l'importance de tenir compte de l'aspect fiscal dans le processus d'intégration commerciale et sur la nécessité pour les législateurs de participer activement à ce processus.



(Voir à l'annexe 14 le texte du rapport et les recommandations du Groupe de travail 1)

Groupe de travail 2 – L'incidence des crises économiques et financières dans la région

Le Groupe de travail 2 a été présidé par le député Marcelo Stubrin, de l'Argentine, et a bénéficié de la participation de M. Roberto Frenkel, en tant qu'expert invité, qui a fait une présentation intitulée « Mondialisation et crises financières en Amérique latine ».

Après la présentation, les parlementaires ont exprimé leurs opinions sur le sujet et se sont mis d'accord sur diverses recommandations visant à trouver des solutions aux problèmes exposés.

(Voir à l'annexe 15 le texte du rapport et les recommandations du Groupe de travail 2)

Groupe de travail 3 – Négociations pour l'accord de la Zone de libre-échange des Amériques

Le député John Godfrey, du Canada, a présidé le Groupe de travail 3, qui a bénéficié de la participation de M. Peter Kirby, lequel a présenté une actualisation sur le processus de la ZLEA, y compris les événements les plus récents des négociations.

En plus de réitérer les recommandations faites par le FIPA dans les deux précédentes assemblées plénières, le Groupe de travail a formulé des recommandations au sujet du processus de négociation de la ZLEA. Par ailleurs, il a proposé au Comité exécutif diverses initiatives quant au suivi de ces recommandations.

(Voir à l'annexe 16 le texte du rapport et les recommandations du Groupe de travail 3)

7.6 Élection des membres du Comité exécutif pour la période 2002 – 2004

L'Assemblée plénière a procédé à l'élection des membres du Comité exécutif pour la période 2002 à 2004. Chacune des quatre sous-régions a élu son représentant de la manière suivante :

Sur proposition de la délégation du Canada, la **sénatrice Silvia Hernández, du Mexique**, a été réélue représentante de l'**Amérique du Nord**.

Sur proposition de la délégation d'El Salvador, appuyée par la délégation du Guatemala, le **député Mario Calderón, du Costa Rica**, a été élu représentant de l'**Amérique centrale**.

Sur proposition de la délégation de la Jamaïque, le **député Urick Saint-Cyr, de Haïti**, a été élu représentant de la sous-région des **Caraïbes**.

Sur proposition de la délégation du Brésil, appuyée par les délégations du Chili, du Pérou, de la Colombie et de l'Équateur, le **député Marcelo Stubrin, de l'Argentine**, a été réélu représentant de l'**Amérique du Sud**.

(Voir à l'annexe 17 la composition du Comité exécutif)



7.7 Élection du pays hôte de la prochaine assemblée plénière

La délégation argentine, appuyée par la délégation du Pérou, a proposé la candidature du Chili comme pays hôte de la Troisième Assemblée plénière du FIPA. Pour sa part, la délégation du Brésil, en plus d'appuyer la proposition argentine, a proposé le Brésil comme siège de l'Assemblée plénière de 2005.

Le Chili a, par acclamation, été choisi comme pays hôte de la prochaine assemblée plénière et, par conséquent, en vertu du règlement du FIPA (2.3 b), ce pays, en sa qualité d'hôte, aura un représentant au Comité exécutif pendant une année.

7.8 Clôture de la Deuxième Assemblée plénière

Le président de l'Assemblée plénière a remercié tous les délégués de leur participation et de leurs contributions aux délibérations. Pour sa part, le sénateur Hervieux-Payette a remercié le député Marco Ameglio et les membres du Comité exécutif d'avoir contribué à l'organisation de la réunion et le personnel administratif du Panama d'avoir organisé celle-ci. Enfin, le président a prononcé la clôture de la Deuxième Assemblée plénière du FIPA.

* * * * *



8. Annexes

8.1 Annexe 1 – Pays et délégués présents

Argentine

Députée Margarita Stolbizer
Député Marcelo Stubrin

Brésil

Député Luiz Carlos Hauly
Députée Maria Jose Maninha
Député Paes Ladim

Canada

Député John Godfrey
Sénateur John Lynch-Staunton
Députée Eleni Bakopanos
Sénateur Michel Biron
Député John Williams
Député Yves Rocheleau

Chili

Sénateur José García
Député Waldo Mora
Député Pedro Muñoz
Député Jaime Rocha
Député Germán Becker
Député Esteban Valenzuela

Colombie

Sénateur Jimmy Chamorro
Sénateur Germán Vargas
Représentante Adriana Gutiérrez
Représentante Nancy P. Gutiérrez

Costa Rica

Députée Ligia Zúñiga
Députée Kyra De la Rosa
Députée Rocio Ulloa
Députée María L. Ocampo
Député Mario Calderón

Cuba

Député Jaime Crombet Hernández
Député Tubal Páez



Équateur

Député Edgar G. Ortiz
Député Ramiro Rivera

El Salvador

Député Ciro C. Zepeda
Député Julio Moreno

Guatemala

Député Carlos S. Nájera

Haïti

Député Ulrick Saint-Cyr
Député Géthro Pierre
Député Dufort Milord
Député Phélito Doran
Député Pierre P. Leclair
Sénateur Jean C. Delice
Sénateur Evalliere Beauplan
Sénateur Martineau Guerrier
Sénatrice Fabienne Jean-Pierre
Sénatrice Norma F. Jean-Claude
Sénateur Bazile Immacula

Jamaïque

Sénateur Anthony Johnson

Mexique

Sénatrice Silvia Hernández
Sénateur César Camacho
Sénateur Raymundo Cárdenas
Député Gustavo Carvajal
Député Tarcisio Navarrete
Députée Julieta Prieto
Députée María Elena Alvarez
Députée Celita Alamilla
Députée Rosalía Peredo
Députée Silvia Alvarez
Député Raúl Cervantes
Député Francisco Patiño

Nicaragua

Député Nathán Sevilla



Panama

Député Marco Ameglio (président de l'Assemblée plénière)
Député Alcibíades Vásquez
Députée Gloria Young
Député Elías Castillo
Député Hedí Londoño
Députée Teresita Yaniz
Députée Lilia E. Broce
Député Noriel Salerno
Député Samuel Binns
Député Jose I. Blandón
Députée Balbina Herrera
Député Ismael Herrera
Député Marcos González
Député Francisco Alemán
Député Francisco Reyes
Député José Muñoz
Député Héctor Alemán
Député José Carreño
Député Elpidio González
Députée Haydeé Milanés
Député Julio C. Castillo
Député Edwin Aizpurúa
Députée Olgalina de Quijada

Pérou

Député J. Humberto Requena
Député Héctor H. Chávez
Député Carlos M. Chávez

Suriname

Député Radjkoemar Randjietsingh
Député Winston Jessurun

Uruguay

Sénateur Carlos J. Pereyra

Observateurs spéciaux

Confédération parlementaire des Amériques – COPA
Députée Ileana Roger (El Salvador)

Parlement latinoaméricain
Député Felipe Cano (Panama)



8.2 Annexe 2 – Discours de la cérémonie d'ouverture

**Discours de l'honorable Marco Ameglio,
député du Panama,
Président de la II^e Assemblée plénière du FIPA**

Version originale : Espagnol

La société internationale est aux prises avec de profonds changements technologiques, politiques et économiques. Ce défi consiste à adapter notre culture à une économie libre qui éradiquera les monopoles et garantira à tous l'accès aux marchés régis par des règles simples, claires et équitables.

Je voudrais vous souhaiter à tous la plus cordiale bienvenue dans notre pays, ce lieu même qu'avait choisi Simón Bolívar pour le congrès des nations qu'il avait organisé en 1826, conscient de l'importance stratégique de notre territoire. Le Panama, il le savait, est le poumon de l'Amérique et son canal est aujourd'hui le symbole de la prospérité de l'hémisphère. Mais l'Amérique n'est pas aussi vigoureuse et puissante que le souhaitait Bolívar. Au contraire, elle accuse des signes de maladie. La crise économique et financière aiguë qui sévit dans la région, les récentes manifestations du terrorisme et le malaise dont souffre sa population face aux déséquilibres de la mondialisation sont des problèmes réels auxquels nous devons nous attaquer.

Le processus d'intégration mondiale ne signifie pas que les pays doivent s'ouvrir allègrement sans limites ni réciprocité. En tant que parlementaires, nous devons faire preuve de responsabilité, sans négliger les défis dans un monde disposé à laisser à la traîne ceux qui ne peuvent suivre le rythme de leurs nouvelles dynamiques. Personne ne peut raisonnablement s'opposer aux processus d'intégration régionale ou mondiale, pas plus qu'à la mondialisation en soi. Mais le libre commerce et en particulier la ZLEA ne peuvent être des instruments de répartition de la pauvreté, mais plutôt de multiplication et de distribution de la richesse.

La tenue de la II^e Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), ici même, en commémoration du Centenaire de la fondation de la République du Panama, doit permettre de créer un réseau indépendant et dynamique de parlements nationaux, capable de faire réfléchir toutes nos sociétés, pour que, comme un seul peuple, nous, Américains, songions à ce que nous voulons devenir et aux modalités pour y parvenir, et pour que nous agissions en conséquence.

Il est donc tout à fait approprié de faire ressortir dans cette tribune l'intérêt du Panama de travailler pour que notre pays continue à être, à ces fins, le lieu idéal de rencontre des Amériques et c'est pourquoi nous réitérons devant vous tous ici présents notre ferme volonté d'installer, dans l'atmosphère chaleureuse et amicale de l'isthme panaméen, le siège permanent de la ZLEA après 2005.

Évidemment, nous aspirons tous à la prospérité et nous voulons éliminer la pauvreté dans nos pays. Mais nous devons être conscients qu'il faut absolument créer les conditions et la sécurité qui permettront d'y parvenir.



Sans sécurité, la création de richesses n'est qu'une simple illusion. Après la date fatidique du 11 septembre, le monde entier l'a bien compris. Je voudrais en particulier souligner devant vous tous l'importance que revêt la sécurité dans mon pays, en raison du fait que deux patrimoines, totalement panaméens, mais qui ont fait et continuent de faire un apport de grande valeur à l'hémisphère et à l'humanité, risqueraient, à un moment donné, d'être menacés : le canal de Panama, dont l'enjeu économique est incalculable pour toute l'Amérique et les forêts du Darién, dans la région frontalière avec la Colombie, ce poumon de la planète et cette source de biodiversité dont bien des gens méconnaissent le potentiel. Ceux qui, dans mon pays prétendent, en recourant à la politique de l'autruche, que le problème n'existe pas, dans l'espoir que la menace disparaîtra d'elle-même, se méprennent lourdement. Le Darién, même s'il constitue un tampon pour le développement, est aussi en train de devenir une autoroute pour le trafic d'armes et de drogues, dont profitent les terroristes qui s'autofinancent avec ce commerce. Nous ne pouvons nous prétendre immunisés contre les effets de ces forces. Si nous ne planifions pas le développement, si nous ne protégeons pas les forêts du Darién et si nous ne nous préoccupons pas du bien-être et de la sécurité de leurs habitants, nous en paierons irrémédiablement le prix plus tard.

Si le Panama était comme la Colombie, mes mains, comme celles de notre collègue qui collaborera aujourd'hui à nos travaux, le sénateur Germán Vargas Lleras, victime d'un récent attentat au mois de décembre 2002, porteraient une tache indélébile, celle-là même qui symbolise la douleur du peuple colombien en raison de la violence qui la frappe et qui doit nous inciter tous, aujourd'hui, sur notre continent, à collaborer dans la lutte pour l'éradication du terrorisme et de toutes ses formes de violence, car ils représentent, en fait, une menace pour la paix et la tranquillité, indispensables pour que notre région progresse grâce à des plans d'intégration économique et pour que nous puissions ainsi faire bénéficier nos peuples du véritable bien-être.

L'actuel gouvernement de notre présidente, Mme Moscoso, a déployé d'énormes efforts pour renforcer la force publique, la sécurité des citoyens et la lutte contre le terrorisme. La solidarité exprimée par ce gouvernement envers le président Uribe de la Colombie, dans la lutte contre les terroristes qui ont tué tant d'innocents et qui, malheureusement, ont aussi effectué des incursions, ces dernières années et récemment, dans notre territoire, est une décision courageuse. Mais jusqu'où irons-nous, nous, Panaméens, pour assumer tout le coût que représente la défense de nos patrimoines dont les bénéficiaires, comme je l'ai déjà dit, profitent à notre continent et au monde tout entier? Permettez-moi de ne formuler qu'une proposition concrète, que voici : Il arrivera un moment, qui est d'ailleurs très proche, où nous devons envisager la possibilité de convoquer une force multinationale de paix qui garantira la sécurité de nos frontières et la défense du canal contre la menace du terrorisme.

Bien sûr, la lutte contre le terrorisme doit s'accompagner de réelles possibilités de croissance pour les pays en développement. C'est pour cela que l'option du libre commerce est nécessaire pour parvenir à consolider un plan économique plus juste.

Nous sommes convaincus que l'établissement de la ZLEA, au moyen de l'expansion des échanges commerciaux, de la libéralisation du commerce et des investissements dans l'hémisphère, doit contribuer à la croissance, à la création d'emplois, à l'augmentation du niveau de vie, à la création de plus grandes opportunités et à la réduction de la pauvreté dans toute l'Amérique. Mais nous devons reconnaître l'importance de l'agriculture pour les économies de la région.



Ce n'est un secret pour personne que les subventions qu'accordent les pays développés à leurs producteurs agricoles portent préjudice à ceux du Tiers-monde et les terres américaines ne font pas exception. Par exemple, un producteur d'oignons dans notre pays ne peut vendre ses produits sur le marché local parce que les oignons importés d'autres pays grâce à des subventions, malgré les frais de transport, sont toujours meilleurs marché. Nous ne pouvons pas continuer à tolérer les pratiques des pays tiers qui bouleversent les nouveaux schémas du commerce mondial, en déversant sur le marché des produits agricoles subventionnés, tout en exigeant que nous libéralisons le marché et que nous privions nos producteurs de toute protection.

Quelques-uns se bornent à se plaindre ouvertement de tout cela. Pendant cette réunion qui nous regroupe, nous parlementaires, je tiens à faire observer que nous ne pouvons, en tant que responsables de la politique de ce continent, nous permettre d'espérer que les pays développés décident de régler le problème d'une façon qui nous convienne. D'autres profitent de la situation pour se déclarer opposés au libre commerce, en défendant, dans leurs pays respectifs, d'anciens intérêts comme l'influence politique dans des plans périmés, caractéristiques de secteurs qui redoutent la libre concurrence et les défis qu'elle implique. C'est justement pour cela que je le répète : nous pouvons considérer qu'est arrivé le moment de limiter l'importation de produits agricoles étrangers qui sont subventionnés et nuisent aux intérêts de nos peuples. On ne peut imposer à tout prix la mondialisation et en faire payer le prix aux plus démunis de nos pays, spécialement les paysans.

À l'heure actuelle, Panama est le siège du secrétariat pro tempore de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et, comme nous l'avons déclaré, nous voulons accueillir le Secrétariat permanent à partir de 2005. Nous le désirons avec la conviction que le Panama s'est résolument engagé dans la bonne direction, en faisant face aux questions importantes du nouveau millénaire, en modernisant notre éducation, en développant notre secteur rural, en même temps que nous entamons la restructuration d'une nouvelle stratégie industrielle, avec les outils qui nous permettent d'avoir accès aux marchés internationaux dans des conditions concurrentielles, tant du point de vue des prix que de la qualité.

Assurément, la ZLEA a contribué et a réalisé des progrès mais, malgré la détérioration de nos structures économiques en raison de la conjoncture et en dépit de l'aggravation des tensions internationales, nous devons agir face à la menace d'une guerre qui pourrait entraîner une crise des prix du pétrole. Nous devons nous préoccuper de la récession mondiale qui se prolonge, marquée par la diminution des échanges commerciaux, des investissements internationaux et des investissements étrangers.

C'est pour cette raison que nous, parlementaires, ne pouvons demeurer indifférents. Nous devons envisager sérieusement le libre commerce, mais avec équité et justice. Le FIPA constitue pour nous un vaste champ d'action qui devrait nous permettre de contribuer à la construction d'un nouvel ordre international dans un esprit de réciprocité.

Cela signifie que la consolidation de la ZLEA doit tenir compte des différences des niveaux de développement et de taille des économies dans l'hémisphère américain, afin d'assurer la pleine participation de ces économies aux bénéfices résultant de l'Accord et à la création d'opportunités pour les petits pays, comme les nôtres, ceux de l'Amérique centrale et des Caraïbes.



Les recommandations que nous formulerons doivent s'accorder avec les politiques environnementales et celles de la libéralisation commerciale et, surtout, promouvoir le développement durable dans l'hémisphère. Bien évidemment, je crois que nous devons continuer à encourager la promotion de politiques financières propices à la croissance du commerce et aux investissements dans le continent. Ce n'est que dans ces circonstances qu'il sera possible d'aborder sérieusement le problème de la dette extérieure de nombreux pays de l'hémisphère.

Enfin, le défi que nous devons relever est, sans nul doute, passionnant. Nous espérons que les délibérations au cours de cette deuxième assemblée plénière du FIPA serviront à démontrer la solidité de notre avenir. Je vous souhaite encore une fois la plus cordiale bienvenue, en espérant que notre objectif d'intégration nous guidera vers le destin de grandeur qui nous a échappé jusqu'à présent, et qui nous amènera à un modèle de développement économique dans l'équité sociale qui s'adaptera aux exigences de cette nouvelle ère de mondialisation.

**Discours de l'honorable Céline Hervieux-Payette,
sénateur du Canada,
présidente du Forum interaméricain des Amériques**

Version originale : Français

Il y a bientôt un an que vous me faisiez l'honneur de m'élire à la présidence du forum interparlementaire des Amériques et je tiens encore à vous remercier pour cette confiance. Le défi de développer une nouvelle organisation parlementaire dans un territoire aussi vaste et complexe rend la tâche à la fois exigeante et fascinante.

Ainsi, je tiens à remercier tous ceux et celles qui, au sein de l'exécutif qui est composé de représentants de quatre régions des Amériques, soit le Sud, le Nord, le Centre et les Caraïbes, m'ont fourni un support formidable, sans lequel fipa ne saurait grandir.

Je ne saurais ignorer l'engagement et la compétence de ceux et celles qui m'ont assistée dans mes tâches, soit l'équipe du centre parlementaire, le personnel des affaires étrangères, en particulier, nos dévoués ambassadeurs, Bellanet, le bureau de l'institut de la connectivité, l'équipe de l'UPD, l'agence de coopération et de développement international, enfin, tous vos collaborateurs à l'échelle de l'hémisphère.

De plus, je désire souligner l'excellent travail du personnel de l'Assemblée Nationale du Panama, ainsi que du ministère des affaires étrangères. Je vous offre mes plus sincères remerciements pour l'organisation impeccable de cette deuxième réunion plénière.

A l'aube de notre troisième année, je suis confiante que dans cette deuxième année de mon mandat, nous pourrons consolider notre organisation, et ainsi rencontrer un objectif primordial



pour tous, qui est celui d'établir des liens de communication et de compréhension sur les enjeux politiques de nos continents afin de mieux servir les intérêts de nos populations.

Plus tard, j'aurai l'occasion de vous faire un rapport spécifique sur les activités de la dernière année. En débutant cette assemblée générale annuelle, j'aimerais vous expliquer les objectifs que nous nous sommes fixés pour de cette rencontre.

D'abord, vous remarquerez que notre exécutif dynamique a accédé à la requête de Margarita Stolbizer, députée argentine, d'organiser, en marge de nos échanges officiels, un petit déjeuner-contact pour les femmes parlementaires. J'inviterais donc toutes celles qui sont à cette réunion à se joindre à nous pour déterminer les orientations des travaux de ce groupe. C'est un événement informel et les hommes n'en sont pas exclus. Il serait important de vous inscrire afin de connaître le nombre de participantes.

Les thèmes de nos ateliers sont en relation directe avec les préoccupations de nous tous, soit :

- le lien entre les politiques fiscales des pays et leur compétitivité commerciale, leur croissance économique et leur développement social
- les effets des crises économiques et financières dans la région
- le processus des actuelles négociations de la ZLEA, notamment les distorsions sur le commerce et le règlement des différends

Les experts qui ont préparé les documents de travail pour les ateliers ont fait une recherche remarquable et très utile pour notre compréhension des enjeux pour nos pays respectifs. Ils sont à notre disposition pour répondre à nos questions et favoriser nos échanges. Je suis convaincue que malgré l'aridité et la complexité des thèmes de notre rencontre, nous pourrions, selon nos règles établies comme organisation de parlementaires, trouver des pistes de solution pour nos parlements respectifs et formuler des recommandations à nos gouvernements.

Chaque délégué peut et pourra continuer la réflexion sur ces sujets après notre conférence et FIPA pourra également faire avancer la discussion avec son réseau Internet qui est en phase expérimentale mais devrait être fonctionnel dans plusieurs pays d'ici la fin de l'année. FIPA entre dans une ère de consolidation et plus les parlementaires feront appel à ce réseau pour trouver des solutions communes aux problèmes auxquels nous sommes confrontés, plus notre organisation aura sa raison d'être.

La dernière année a été difficile pour plusieurs d'entre nous. La solidarité des parlementaires est essentielle pour assurer l'avancement de nos politiques, dans tous les domaines, soit économique, politique et social. Il n'y a que le dialogue qui puisse nous unir, la compréhension qui puisse nous aider à franchir la barrière de la peur et de l'ignorance et la confiance envers les uns avec les autres qui renforcera notre détermination à sortir vainqueurs des obstacles inhérents à un monde plus complexe, plus mouvementé. C'est à de défi que je vous convie dans les deux jours qui viennent. Merci.



**Discours de l'honorable Alcibiades Vásquez,
député du Panama,
premier vice-président de l'Assemblée législative du Panama**

Version originale : Espagnol

L'Assemblée législative du Panama est très honorée d'accueillir la Deuxième Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques. Je vous souhaite à tous une très cordiale bienvenue, en espérant que votre visite dans notre pays sera agréable et fructueuse.

Nous sommes très heureux que le Panama soit le siège de cette réunion qui est en fait la plus grande réunion parlementaire du Continent à se tenir au Panama. Nous vous sommes d'autant plus reconnaissants que vous êtes venus vous réunir au Panama cette année, au cours de laquelle nous, Panaméens, célébrons le Premier Centenaire de la fondation de la République. Votre présence, en tant que parlementaires de pays amis, nous encourage à continuer à édifier la patrie libre, indépendante, souveraine et prospère à laquelle rêvaient nos fondateurs.

Nous nous sentons particulièrement satisfaits de pouvoir contribuer, au Panama, à la consolidation de ce forum qui a été conçu dans le noble but de permettre aux législateurs de la région de participer au développement du programme d'action interaméricain, en donnant la dimension parlementaire nécessaire à ce processus de consolidation de la démocratie et de recherche de la prospérité économique, de la stabilité sociale et de la sécurité de l'hémisphère.

Le rôle de protagonistes qu'ont joué les parlementaires de la région dans la définition des changements politiques qu'a subis le Continent ces derniers temps est bien reconnu. Cependant, nous estimons que les parlementaires n'ont pas suffisamment participé à la conception des importantes transformations économiques que connaît le Continent et qui s'expriment, en particulier, dans les négociations menées en vue de la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Nous nous réjouissons que cette question figure parmi les priorités de l'ordre du jour du FIPA et qu'une déclaration soulignant la nécessité d'une participation active et efficace des parlements nationaux au processus de création de cette zone ait été adoptée.

Dans les divers forums internationaux auxquels j'ai récemment participé, j'ai constaté que les négociations de la ZLEA avaient suscité quelques critiques, mais il ne faudrait pas se méprendre : nous ne sommes pas opposés à la ZLEA. En tant qu'interlocuteurs légitimes de nos peuples et de leurs intérêts et aspirations, nous encourageons toute initiative qui en favoriserait le progrès et le bien-être, étant donné que nous ne pouvons être indifférents à la situation lamentable et tragique dont souffrent, dans notre hémisphère, des millions de personnes qui vivent dans la pauvreté absolue. Malgré tout, il est de notre devoir de garantir que l'intégration économique du Continent n'accentue pas l'écart de revenu entre riches et pauvres, qu'elle n'entraîne aucune exclusion sociale et qu'elle ne soit pas source de nouvelles frustrations pour nos peuples.

Je tiens à réitérer ma conviction que la participation active et efficace des parlements au processus de création de la ZLEA ne répond pas seulement à des impératifs de transparence et d'exercice démocratique responsable. La participation des parlements est aussi un facteur déterminant qui garantit que l'intégration du Continent sera, comme nous le souhaitons, un



processus participatif et socialement durable, dont les bénéfices seront répartis équitablement entre tous les pays, qui favorisera un commerce juste, qui créera des emplois dignes, qui rehaussera véritablement la qualité de vie de nos populations, qui encouragera l'équité et contribuera à une meilleure répartition de la richesse, dans le respect de l'environnement et de notre identité culturelle et dans l'observation pleine et entière de la liberté et des droits de l'homme.

Un processus d'un tel contenu mérite l'appui massif de tous nos pays, dans la mesure où un processus s'inspirant de propos contraires provoquerait un refus généralisé.

Nous nous réjouissons de l'existence de ce forum dans lequel nous pouvons discuter démocratiquement de ces idées, approfondir nos réflexions, formuler des propositions, échanger des expériences, suggérer des initiatives et parvenir à des consensus qui nous permettront de progresser vers notre objectif commun, soit l'établissement des sociétés prospères, démocratiques et solidaires que méritent nos peuples et que nous, leurs représentants, sommes tenus d'encourager. Sentez vous à l'aise dans notre pays, comme chez vous.

**Discours de Son Excellence Mireya Moscoso,
présidente de la République du Panama**

Version originale : Espagnol

C'est un honneur pour moi, au nom de l'État du Panama, d'inaugurer la II^e Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA). Je désire ardemment que l'intégration régionale de tous nos pays soit la clé de voûte du développement socioéconomique des pays que nous représentons ici. À Ottawa et à Mexico, ce forum a manifesté son appui franc et décisif à la participation parlementaire à la promotion et à la défense de la démocratie et au respect des droits de l'homme. En effet, nous sommes convaincus que, par sa force, la primauté du droit permettra à nos gouvernements de réaliser le développement économique approprié, à condition de respecter intégralement les principes du respect de la dignité humaine. Le Panama, qui assume le secrétariat pro tempore de la ZLEA, s'est clairement engagé dans la voie de l'intégration économique régionale, comme le démontre la récente approbation de l'Accord de libre-échange avec l'Amérique centrale et du Protocole avec El Salvador, qui constituent les bases juridiques auxquelles il faudra, sans aucun doute, ajouter d'autres instruments législatifs qui contribueront au progrès économique de nos frères de la région.

L'examen des politiques fiscales et du commerce, la croissance économique dans l'équité sociale, l'impact des crises économiques et financières que traverse la région, les négociations en vue de consolider un traitement équitable dans le cadre de l'initiative de la ZLEA, entre autres, sont des questions cruciales; les discussions qu'elles susciteront devront porter sur l'instauration d'une économie plus juste et sur l'établissement de meilleures relations commerciales pour tous.



Il est d'une importance capitale que vous, parlementaires, sénateurs et sénatrices, députés et députées, soyez les principaux protagonistes de ces délibérations, étant donné que vous avez une connaissance directe de vos circonscriptions électorales respectives, étant bien entendu que la fonction législative ne se limite plus à l'échelle locale mais qu'elle vise à l'établissement de règles qui aideront à résoudre des controverses, des distorsions et d'autres préoccupations relatives au commerce mondial. La résolution de ces problèmes est maintenant une composante clé de toutes les négociations commerciales, y compris celles de la ZLEA. C'est pour cette raison qu'en encourageant la participation des parlements au système interaméricain et à la discussion des questions d'ordre commercial au niveau de l'hémisphère nous pourrions nous mettre d'accord sur l'adoption de règles qui assureront le développement économique régional.

Nous devons accorder une attention particulière à la nécessité d'établir des mécanismes transparents et effectifs afin de mener rapidement les discussions commerciales, en nous inspirant des autres accords de libéralisation du commerce. Face aux défis et opportunités de l'intégration de l'hémisphère, le Panama aspire à être choisi pour accueillir le siège permanent des négociations commerciales à partir de 2005, et c'est pourquoi je vous demande à tous votre appui inconditionnel et fraternel, qui nous distingue depuis toujours, pour nous permettre de continuer à être le « pont du monde et le cœur de l'univers ».

Notre pays est convaincu que votre présence ici confère à la tenue du Centenaire de notre République un certain prestige, et que vos observations et les conclusions qui en découleront nous permettront d'assurer l'avenir prospère et le progrès humain auquel nous aspirons tous. Merci.



8.3 Annexe 3 – Actualisation du processus du Sommet des Amériques

Présentation faite à l'Assemblée plénière par S. E. Paul Durand, ambassadeur du Canada à l'OEA

Version originale : Anglais

C'est un grand plaisir pour moi de me trouver à nouveau au Panama, pays où j'ai eu l'honneur de servir en tant qu'ambassadeur du Canada durant trois années très agréables. Et je suis également très heureux de me joindre à vous, parlementaires et législateurs des Amériques, à l'occasion de cette deuxième assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques, le FIPA.

Je tiens à remercier notre hôte, le législateur Marco Ameglio, président du Comité des relations étrangères, pour m'avoir invité à participer à cet événement et pour l'énorme contribution qu'il a apportée à son organisation.

On m'a demandé d'aborder différents aspects des sommets des Amériques. L'ordre du jour des sommets est très exhaustif et je vais donc concentrer mon attention sur certains des thèmes les plus importants : l'avancement de la démocratie, la Zone de libre-échange des Amériques et la sécurité de l'hémisphère. Je glisserai également quelques mots sur les efforts déployés au sein l'hémisphère pour combattre le terrorisme.

Comme vous le savez, le Canada a été l'hôte du dernier sommet, à Québec en 2001, et nous assumons encore la présidence du processus. Nous devons donc veiller à ce que les mandats définis par nos dirigeants se matérialisent — une lourde responsabilité. En juin prochain, nous passerons le relais de la présidence à l'Argentine, qui sera l'hôte du prochain sommet en 2005. Mais entre-temps, la mise en œuvre des engagements du sommet se poursuit.

On ne saurait surestimer l'importance de votre rôle, en tant que législateurs, pour faire du sommet une réalité concrète. Et ce rôle — votre rôle — n'est jamais aussi évident que lorsqu'il s'agit de promouvoir la bonne gouvernance et les institutions démocratiques au sein des Amériques.

À cet égard, j'aimerais signaler l'initiative du parlementaire canadien John Williams en vue de s'attaquer à la corruption par le truchement de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption. Je vous encourage à discuter du sujet avec lui au cours de cette conférence.

Dans les sociétés démocratiques, les parlementaires représentent la principale voie de communication entre les citoyens et leurs gouvernements. Ils veillent à ce que les préoccupations de la population soient prises en considération, à ce que l'on respecte la règle de droit et à ce que les gouvernements — le pouvoir exécutif — rendent des comptes.

Les parlementaires jouent un rôle clé dans l'élaboration des politiques internes, et leur participation à l'élaboration de politiques étrangères cohérentes et constructives revêt



également une importance cruciale. Tout cela constitue la pierre angulaire de la démocratie représentative.

D'où l'importance de cette réunion au moment d'aller de l'avant avec le calendrier stratégique de l'hémisphère. Et c'est d'ailleurs pourquoi le nom de votre conférence, « Défis et possibilités créés par l'intégration de l'hémisphère », est tellement approprié. Malheureusement, nous nous sommes rendus compte depuis le dernier sommet que les défis sont un peu plus nombreux que ce que nous avons prévu, et qu'il y a peut-être un peu moins de possibilités à saisir.

Mais nous allons de l'avant, et il est essentiel que les parlementaires participent activement à ce grand projet — la construction d'une communauté équitable et productive des Amériques.

J'aimerais féliciter le Comité exécutif et les membres du FIPA pour les progrès accomplis dans l'établissement du Parlement virtuel des Amériques. Ce site Web sera des plus utiles pour promouvoir le dialogue parlementaire. Afin de travailler de concert avec vos collègues de l'hémisphère et de réaliser des objectifs communs, vous devez communiquer; et le Parlement virtuel s'avérera un outil efficace à cet égard.

Comme vous le savez, la connectivité a constitué un thème transsectoriel du Sommet de Québec, où nous avons assisté à la création de l'« Institut pour la connectivité dans les Amériques ». L'initiative est venue du gouvernement canadien, mais le résultat profite à tous au sein des Amériques. Je suis très heureux que l'Institut soit devenu un partenaire du projet de parlement virtuel et je suis certain que ce partenariat prendra de l'essor.

Le troisième sommet des Amériques remonte à près de deux ans. Depuis, les pays de la région, tant individuellement que collectivement, ont concrétisé bon nombre des engagements pris par nos dirigeants dans la ville de Québec en avril 2001. Et ils ont réussi à le faire tout en s'ajustant à un contexte international en évolution rapide.

Nous avons conclu des accords et conventions pour l'hémisphère et marqué des progrès en ce qui concerne tous les principaux éléments de l'ordre du jour. Des ministres se sont réunis de façon régulière — entre autres, les ministres de la Santé, de l'Environnement, de la Justice, du Commerce et de la Défense. Ce ne sont pas des rencontres à caractère social; il s'agit plutôt de la mécanique de mise en œuvre des engagements des sommets. Guidés par le cadre général fixé par les leaders — ce qu'il y a à faire —, les ministres se penchent ensuite sur le comment. Ensemble, ils conviennent des types de programmes à établir, de la façon de les mettre en œuvre et des textes de loi qui seront nécessaires. Et, bien entendu, c'est là que vous intervenez en tant que législateurs.

Tout en travaillant à l'exécution des mandats des sommets, nous avons également appris à gérer l'inattendu. Par exemple, les attaques terroristes de septembre 2001 ont fortement mis à l'épreuve la viabilité de la coopération au sein de l'hémisphère. Beaucoup d'observateurs ont d'ailleurs dit que cela signait l'arrêt de mort de la participation significative aux sommets. Mais la région a réagi — rapidement et de manière positive — en invoquant sans délai le Traité de Rio, en s'engageant à faire front commun contre le terrorisme et en accélérant la mise au point de nouveaux instruments pour combattre ce nouvel ennemi.



Le meilleur exemple de cette démarche est la Convention interaméricaine de lutte contre le terrorisme, adoptée à l'Assemblée générale de l'OEA qui a eu lieu en juin dernier à La Barbade. Il s'agit d'une réponse solide et concrète qui permet à nos gouvernements de combattre le fléau du terrorisme. Je vous encourage tous à aider vos gouvernements à ratifier cette convention dès que possible, afin qu'elle entre en vigueur et devienne un instrument juridique à caractère obligatoire.

Le soutien de la démocratie est devenu un pilier central du processus des sommets et, à Québec, nos dirigeants ont souscrit à un large éventail de mesures dans ce secteur. L'un des principaux résultats est l'instruction aux ministres des Affaires étrangères de négocier une Charte démocratique interaméricaine, laquelle a été adoptée à l'Assemblée spéciale de l'OEA tenue à Lima le 11 septembre — exactement — 2001. La Charte est rapidement devenue un élément clé du système interaméricain; nous le constatons presque quotidiennement dans nos délibérations à l'OEA.

La Charte a été invoquée pour la première fois en avril 2002, par suite du coup d'État au Venezuela.

Depuis, on l'a invoquée un certain nombre de fois, comme l'ont fait récemment la Bolivie et la Colombie qui, pour obtenir l'appui de la famille de l'OEA, ont basé leurs plaidoyers sur la Charte. Dans le même contexte, il y a lieu de féliciter le gouvernement du Nicaragua d'avoir invoqué la Charte afin de lutter contre la corruption.

Le point à souligner est que la Charte est devenue une référence incontournable dans toutes nos discussions sur la gouvernance.

ZLEA : ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

La démocratie est la pierre angulaire de nos négociations commerciales. Il ne fait aucun doute que l'un des engagements les plus importants pris par nos dirigeants dans le cadre des sommets est celui de créer une Zone de libre-échange des Amériques, la ZLEA. Je constate que ce sujet occupe une place importante dans votre ordre du jour. Avec un PIB combiné d'environ 13 billions de dollars, la ZLEA représenterait quelque 40 % de l'activité économique mondiale, soit le plus important bloc de la planète.

Il s'agit d'une entreprise incroyablement vaste et complexe, mais — malgré les opinions négatives parues dans la presse internationale — je suis heureux de signaler qu'à ce jour, les négociations sont sur la bonne voie.

APERÇU DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DE QUITO

Les ministres du Commerce ont tenu en novembre dernier, à Quito, une réunion productive.

- Ils ont renouvelé leur engagement de mener à terme les négociations d'ici à janvier 2005, ce qui constitue un élément important — il n'y a pas eu de dérapage, qu'il s'agisse du champ d'application ou de l'échéancier;



- Les ministres ont produit une deuxième ébauche du document de synthèse. Il s'agit d'une des premières ébauches de ce à quoi pourra ressembler un accord général éventuel; et
- Ils ont approuvé le Programme de coopération hémisphérique en vue de prêter main-forte aux petites économies grâce à des mesures de développement des capacités et d'assistance technique liées au commerce.

Avec cette réunion a pris fin la présidence du processus de négociation de la ZLEA par l'Équateur. Le Brésil et les États-Unis ont maintenant entrepris leur mandat de coprésidents, qu'ils continueront d'exercer jusqu'à la fin des négociations. Cela est de toute évidence très significatif compte tenu du poids et de l'importance de ces deux intervenants.

À Quito, les ministres du Commerce ont également écouté les délégués du Forum des affaires des Amériques et d'un certain nombre de groupes de la société civile. Il s'agit d'activités très valables qui accentuent la transparence et la crédibilité des négociations de la ZLEA.

PRÉPARATION DE LA PROCHAINE RÉUNION MINISTÉRIELLE

Dans le processus préparatoire de la prochaine réunion ministérielle, les pays vont s'échanger des offres touchant les biens et services, l'investissement et les marchés publics; cette activité va se poursuivre jusqu'au 15 juin 2003, l'échéance fixée pour demander des améliorations aux offres soumises.

Entre-temps, les réunions des différents groupes de négociation vont se poursuivre ici à Panama, l'actuel site des négociations. Les groupes se concentrent sur la suppression des passages entre parenthèses dans le projet d'accord.

En mars — le mois prochain —, le Secrétariat administratif déménagera de Panama à Puebla, au Mexique, où il demeurera jusqu'à la fin des négociations.

La prochaine réunion ministérielle aura lieu à Miami en novembre de cette année, et le Brésil accueillera la suivante, en 2004.

Pronostic

Quel est donc le pronostic? Même s'il reste énormément de travail à accomplir, tout fonctionne rondement du côté de la ZLEA. Techniquement, il n'y a aucun obstacle insurmontable à la conclusion d'un accord. Si la volonté politique existe — et c'est un gros « si » —, la ZLEA pourra devenir une réalité d'ici à 2005.

CONFÉRENCE SPÉCIALE SUR LA SÉCURITÉ

J'aimerais dire quelques mots au sujet de la Conférence spéciale sur la sécurité de l'hémisphère qui se tiendra au Mexique dans un peu plus de deux mois seulement, soit en mai.

- Le mandat en a été établi au Sommet de Santiago, en 1998, et il a été confirmé au Sommet de Québec.



- L'objectif est de revitaliser et de renforcer le système de sécurité interaméricain afin qu'il soit en mesure de faire face aux nouvelles menaces et inquiétudes concernant la sécurité, tout comme aux anciennes.
- La Conférence sera l'occasion de reconnaître qu'il y a eu transformation au sein de l'hémisphère et dans le reste du monde des mesures traditionnelles de sécurité — axées uniquement sur la défense et l'appareil militaire — vers une démarche plus générale tenant compte de menaces à la fois nationales et transnationales — dans différents domaines : lutte contre le terrorisme, narcotrafic, armes légères, mines terrestres, droits de la personne ou problèmes environnementaux.
- Nous nous attendons à ce que la Conférence spéciale donne lieu à une déclaration fusionnant les différents éléments de la sécurité de l'hémisphère en un ensemble cohérent de principes adaptés aux réalités de tous les États membres de l'OEA.
- La Conférence permettra également d'examiner le renouvellement des mécanismes de sécurité de l'hémisphère. Ici, j'attire l'attention sur l'Organisation interaméricaine de défense — à laquelle le Canada vient de se joindre — et sur la nécessité d'établir des liens plus étroits entre le processus des sommets, l'OEA et les réunions des ministres de la Défense des Amériques.

Cette Conférence revêt beaucoup d'importance car elle permet aux participants de se pencher sur ce qui a toujours constitué une question très délicate au sein de l'hémisphère. Et elle illustre le fait que nous sommes maintenant prêts à travailler de concert, dans le contexte des sommets, même dans des secteurs qui étaient auparavant exclus.

En conclusion, j'aimerais souligner que le processus des sommets fonctionne bien quoique les progrès puissent paraître lents et parfois inégaux à l'échelle continentale. En outre, nous sommes aux prises avec un certain nombre de difficultés imprévues qui résultent principalement d'une évolution du contexte économique international.

On n'a jamais tenté rien de tel auparavant — jamais sur cette échelle et jamais avec un tel niveau d'engagement. Ce n'est certes pas la panacée à nos problèmes, mais c'est une nouvelle façon de faire face aux défis qui découlent de notre histoire et notre géographie et qui nous attendent dans l'avenir.

Je crois qu'en offrant à nos leaders l'occasion de définir une vision pour l'hémisphère, les sommets des Amériques sont essentiels au processus d'intégration. Et ce processus, auquel vous apportez ici une contribution majeure, est ce qui permettra à notre région de s'imposer, à terme, comme une présence puissante et unifiée sur la scène mondiale.

Je vous souhaite tout le succès possible dans vos délibérations et j'attends avec impatience d'en connaître les résultats.

Merci beaucoup -- muito obrigado.



8.4 Annexe 4 – La Cour pénale internationale

Présentation faite à l'Assemblée plénière par l'honorable Jimmy Chamorro, sénateur de la République de Colombie.

Version originale : Espagnol

Tout d'abord, j'aimerais remercier le Comité exécutif du FIPA pour avoir retenu à l'ordre du jour cette question qui est d'une importance capitale pour le monde et pour notre hémisphère. Je voudrais aussi attirer votre attention à tous sur le vidéo de sensibilisation de 4 ½ minutes, sur le thème de la Cour pénale internationale, que nous allons vous présenter et que nous avons utilisé dans mon pays. Il a été visionné dans une soixantaine d'universités (établissements d'enseignement supérieur) en Colombie. (Projection vidéo)

Je mentionnerai cinq faits concrets, d'une grande importance, que nous devons, en tant que législateurs, connaître si nous voulons nous tenir au courant des derniers développements du Statut de Rome et de la Cour pénale internationale.

Le premier concerne le processus, récemment achevé, de nomination et d'élection des 18 magistrats qui vont siéger à la Cour pénale internationale. Cette élection a eu lieu en février, du 3 au 7, plus précisément. Ces magistrats ont prêté serment à La Haye le 11 mars 2003. Sur les 18 magistrats, les femmes sont au nombre de 7 et les hommes, au nombre de 11, et ils sont spécialisés tant en droit qu'en droit pénal qu'en droit international.

En ce qui concerne notre hémisphère, les candidatures étaient, heureusement, très sérieuses et cinq candidats ont été élus, dont celui du Canada, M. Phillippe Kirsh, et je voudrais féliciter ici la délégation de ce pays pour son élection; c'est sans aucun doute un triomphe pour le Canada étant donné que ce pays a déployé beaucoup d'énergie pour la mise en œuvre de la Cour pénale internationale. S'il y a un pays qui a vigoureusement assuré le leadership de cette initiative durant de nombreuses années, c'est bien le Canada. Encore une fois, félicitations à ce pays pour l'élection de M. Philippe Kirsch.

Pour représenter l'Amérique centrale, c'est une Costaricienne, elle aussi très compétente, qui a été élue, soit Mme Elizabeth Odio Benítez. Trinité-et-Tobago, le pays qui a, en 1989, proposé la création d'une cour pénale internationale, a aussi eu la chance de se faire représenter à la Cour en la personne de M. Kall Hudson Phillips. Quant à l'Amérique du Sud, elle est représentée par M. René Blackman, pour la Bolivie, et par Mme Silvia de Figueros Estaines, pour le Brésil. Je tiens donc à féliciter les législateurs de ces pays pour l'élection de leurs candidats.

Notre continent est donc représenté par cinq personnes à la Cour pénale internationale, tribunal permanent qui va donc siéger pour la première fois.

Il nous faut maintenant relever un défi de taille, soit l'élection du procureur de ce tribunal. L'appel de candidatures a été lancé le 24 mars et sera clos le 14 avril 2003. L'élection aura lieu tout de suite après, soit du 21 au 23 avril.



Le deuxième point est le processus de ratification. Conformément aux dispositions du Statut de Rome, l'Afghanistan a déposé l'instrument d'adhésion à la Cour pénale internationale, ce qui porte à 89 le nombre de pays qui ont ratifié le Traité international. Nous sommes très proches des cent pays nécessaires. La ratification va bon train et nous avons constaté à quel point les attentes ont été largement dépassées.

Dans notre région, en Amérique latine, sur 19 pays, 12 ont ratifié le Traité. J'appelle donc les législateurs des États qui ne l'ont pas encore fait, dans l'esprit de coopération qui doit exister entre les différentes branches du pouvoir public, à inciter leurs pouvoirs exécutifs et leurs chefs d'État à ratifier le plus tôt possible cet instrument international.

Le troisième point se réfère au processus de mise en œuvre. C'est un processus important car, même si le Traité oblige un État à reconnaître la compétence de la Cour pénale internationale, il doit exister un processus interne, qui doit se dérouler dans le cadre d'une législation, par exemple, la loi de coopération avec la Cour pénale internationale, que doit promulguer chacun des États signataires. À titre d'exemple de mise en œuvre, je citerais les mesures prises par l'Allemagne qui font, bien sûr, l'objet de délibérations et de discussions sur lesquelles je ne m'attarderai pas. Certains pays, comme l'Allemagne, ont déjà promulgué leur code de droit pénal international, qui est à l'image du Statut de Rome.

Il s'agit là de progrès importants que réalisent les législations pénales nationales, qui sont modifiées pour se conformer à la législation internationale. C'est donc pour nous un devoir absolu, en tant que législateurs, de nous tenir au courant de l'évolution de cette question. Des actions concrètes ont été réalisées. J'ai en effet reçu, par courriel, des informations de législateurs de l'Argentine, qui sont ici présents, quant à leurs actions de sensibilisation, pour commémorer le jour de la ratification, par leur pays, du Statut de Rome, en vue de lancer une campagne d'information. Ce sont là, bien sûr, des campagnes importantes destinées à informer nos sociétés, mais le rôle que doivent jouer les parlements dans chacun des États est essentiel pour les travaux de la nouvelle Cour pénale internationale.

Le quatrième point concerne l'intégrité et l'esprit du Statut de Rome qu'il faut souligner. À l'heure actuelle, nos États font l'objet de pressions en vue de la signature d'accords bilatéraux, et notamment, avec les États-Unis, des accords bilatéraux d'immunité pour les citoyens américains, non pas seulement pour les militaires de ce pays, mais aussi, en général, pour les civils qui, pour un raison ou pour une autre, se trouvent dans un territoire d'un État autre que le leur.

Mais il est important de souligner le rôle que jouent les parlements, étant donné que, dans la plupart de nos pays, pour qu'un accord bilatéral ait force de loi il doit être approuvé par le parlement national. Les corps législatifs ont donc une importance vitale puisqu'ils doivent examiner attentivement les accords bilatéraux qui sont préjudiciables, de tout point de vue, à l'intégrité de la lettre et de l'esprit du Statut de Rome.

J'aimerais mentionner à cet égard quelques événements concrets qui se sont produits au Congrès de la Colombie, à propos du Statut de Rome. Le Congrès a justement fait preuve de leadership dès le début, puisque c'est lui-même qui a exercé des pressions sur le pouvoir exécutif pour qu'il appuie le Statut de Rome et qu'il adopte une législation le plus rapidement possible. Finalement, le Congrès a pris l'initiative. Le pouvoir exécutif a décidé, après de multiples discussions, de prendre cette décision. Immédiatement, un accord bilatéral a été présenté au ministère des Affaires étrangères de notre pays pour considération par le pouvoir



exécutif. Le Congrès a obligé le pouvoir exécutif à prendre part à un débat sur le contrôle politique, et il a exposé son point de vue. La Commission des relations extérieures a alors examiné le pour et le contre de notre position sur les accords bilatéraux.

La Colombie a été l'un des pays à souscrire à la déclaration ou plutôt à la signer, en invoquant l'article 124 du Statut, pour que la Cour ne connaisse pas des crimes de guerre qui seraient commis durant sept ans. En ce moment, grâce aux pressions exercées par différents secteurs parlementaires de notre pays, le président Uribe envisage la possibilité de revenir sur cette sauvegarde pour permettre à la Cour, de manière complémentaire ou subsidiaire, de connaître non seulement des crimes de génocide et contre l'humanité mais aussi des crimes de guerre qui seraient commis sur notre territoire.

Le cinquième point concerne les futurs événements parlementaires en ce qui concerne la Cour pénale internationale. Nous travaillons depuis le mois de juillet pour qu'ait lieu en Colombie la prochaine rencontre, en mai ou juin 2003. Mais nous avons déjà confirmé et c'est en septembre que l'Assemblée parlementaire sur le suivi de la Cour pénale internationale se tiendra à New York.

Finalement, je voudrais mentionner quelques brèves considérations fondamentales, qui touchent à l'importance de la Cour pénale internationale. Plus que tous les États, ce sont les habitants de la planète et, avec eux, la justice et l'humanité toute entière qui profiteront de la création de ce tribunal international.

Par conséquent, la Cour pénale internationale n'est pas la réponse de quelques États seulement mais c'est plutôt celle de toute l'humanité : nous ne pouvons faire abstraction de cet appel que nous lance l'humanité, de cette humiliation qu'elle a ressentie tant de fois, en voyant comment les auteurs des pires crimes et des crimes les plus horribles commis contre des êtres humains et des peuples prennent leur retraite et jouissent du plus infâme des trophées, c'est-à-dire de l'impunité.

Passons au point suivant, soit le respect envers la Cour pénale internationale et la paix, thème qui suscite de nombreux débats, j'en suis convaincu, dans bien des pays.

La paix et la Cour pénale internationale ont en effet alimenté beaucoup de discussions. On pourrait penser que le Statut de Rome démoralise les personnes qui aimeraient éventuellement obtenir leur pardon, pour avoir commis quelques crimes, car, en fin de compte, l'État peut décider une amnistie ou une remise de peine mais la Cour pénale internationale peut quand même les juger.

Certains maintiennent que cette possibilité décourage ceux qui voudraient rejoindre la société civile et prendre part au processus de paix par le dialogue.

Cela est faux pour les cinq raisons que je vais brièvement énoncer. Premièrement, l'un des piliers fondamentaux de l'État est le principe de la non-rétroactivité. C'est-à-dire que la Cour ne sera compétente que pour les crimes qui seront commis après l'entrée en vigueur du Statut, soit le 1^{er} juillet, date à laquelle soixante États l'ont ratifiée, et à une date ultérieure pour les pays qui y auront adhéré par la suite.

Penser que les pays ne seraient pas d'accord pour qu'existe un tribunal pénal international, parce qu'ils pensent commettre plus tard des crimes contre l'humanité, parce que, dans l'avenir, ils prévoient de commettre des crimes de guerre et agresser des êtres humains, est assurément



un argument inacceptable. Le principe de la non-rétroactivité, au contraire, ouvre les portes et nous interpelle très vigoureusement en nous incitant tous, très rapidement, à respecter les règles et principes du droit international humanitaire.

Deuxièmement, que les criminels soient ou non jugés de manière subsidiaire ou complémentaire, parce que les États ne les poursuivent pas, l'unique responsabilité n'en incombe pas à la société civile, pas plus qu'au Statut de Rome, ni aux pays qui ratifieraient le Traité en question, mais, précisément, aux auteurs de ces crimes abominables.

En d'autres mots, ce sont eux qui nous imposent à nous tous des obligations et aucun être humain ni aucun État ne peut s'y soustraire. Donc, même s'il n'existait pas de cour pénale internationale, les règles et principes du droit international humanitaire, qui constituent le fer de lance du Statut de Rome, sont obligatoires et il faut les respecter.

Troisièmement, le droit international humanitaire n'est pas négociable; il doit obligatoirement être respecté par tous car c'est un engagement incontournable auquel personne ne peut se soustraire.

Quatrièmement, bien des processus de paix qui se sont déroulés dans le passé manquaient malheureusement de bases solides et ce ne sont pas les négociateurs de part et d'autre de la table qui peuvent les jeter; ces bases solides sur lesquelles il faut construire un processus de paix s'appellent le respect de l'humanité, les règles et principes du droit international humanitaire.

Si la paix ne repose pas sur de telles bases, le processus de paix dégénère et provoque la méfiance et, en dernier ressort, l'échec. C'est pour cette raison que la Cour pénale internationale est un appui et un pilier fondamental pour les éventuels processus de paix qui seront menés à bien. Un processus de paix négocié par le dialogue peut durer longtemps à condition que la population civile, les citoyens et les êtres humains soient respectés pendant cette longue période. Nous continuerons à croire au processus de paix, à condition que ce principe soit respecté : la paix n'est négociable par aucune des parties.

Et, enfin, cinquièmement, l'humanité doit miser sur la paix, non pas comme s'il s'agissait d'une illusion, non pas de manière rhétorique, mais au moyen d'actions concrètes. Et le fait que 89 pays ont ratifié le Statut de Rome signifie que l'humanité mise majoritairement sur la paix.

En conclusion, j'aimerais mentionner deux éléments fondamentaux : premièrement, nous devons comprendre que le Statut de Rome et la Cour pénale internationale ne sont pas la négation de la guerre; ils constituent un cadre dans lequel la guerre, en tant qu'instrument inévitable de politique, est, avec son irrationalité pathétique, reléguée au profit de la dignité humaine, la dignité de ceux qui ont le droit inaliénable de ne pas prendre part au conflit.

Du fait que quelques hommes sont mauvais, l'humanité a dû proposer la création de la Cour pénale internationale. Mais c'est parce que la majorité sont bons que ce tribunal est devenu réalité.

Enfin, je voudrais vous dire qu'il existe de l'information sur cette question. Ici même, à l'extérieur, vous pouvez vous procurer la revue « Moniteur de la Cour pénale internationale », qui nous renseigne sur la mise en œuvre de celle-ci dans chaque État, et sur ce qu'est ce tribunal international. Et ceux qui, d'une manière ou d'une autre aimeraient se renseigner sur les processus que mènent certains pays et, particulièrement la Colombie, notamment à l'aide



du vidéo que nous avons présenté aujourd'hui, peuvent se procurer une copie de ce CD et nous faire parvenir leurs commentaires à ce sujet.

8.5 Annexe 5 – Le processus d'intégration commerciale de la ZLEA

Présentation faite à l'Assemblée plénière par Mme Nivia R. Castellón, vice-ministre des Affaires extérieures du Panama

Version originale : Espagnol

C'est un grand plaisir de vous avoir ici, car nous avons une affection particulière pour les assemblées législatives. En vous voyant réunis ici en ce point de convergence qu'est le Panama, à l'endroit où Bolívar a convoqué en 1826 son congrès des nations, nous nous sentons investis d'une responsabilité historique.

Nous parlerons aujourd'hui d'un sujet des plus intéressants, soit de la ZLEA et de son impact sur l'économie de l'Amérique latine.

En fait la ZLEA est un processus qui vise une intégration continentale fondée sur le concept du libre-échange et des investissements. C'est un concept qui découle de l'engagement politique des chefs d'État et de gouvernement de 34 pays qui cherchaient, lors d'une réunion, soit le Premier Sommet des Amériques, à parvenir à un consensus et à réaliser une zone de libre-échange pour le Continent dotée de caractéristiques tout à fait propres. La première d'entre elles est que, une fois constituée, la zone de libre-échange sera la plus grande du monde, avec 34 pays et un marché potentiel de 800 millions de consommateurs.

Jusqu'ici, les progrès réalisés sont le fruit des trois Sommets des Amériques, de sept réunions ministérielles - la dernière ayant été tenue à Quito, en Équateur, - de douze réunions du Comité des négociations commerciales et de nombreuses réunions de la table de négociation, en fait 145 réunions des différentes tables de négociation.

Quels en sont les résultats? Premièrement, le calendrier des négociations a rigoureusement été respecté jusqu'ici et ce, malgré les regrettables événements du 11 septembre 2001. Les États participants ont pris l'engagement d'en arriver à un accord au moyen de certaines règles de jeu qui sont très claires et dont le principe de base est le consensus.

Que signifie le consensus dans la pratique? Que la négociation est beaucoup plus complexe mais que, lorsqu'elle est terminée, elle favorise la durabilité de l'accord. Cela signifie également que le pays le plus petit y a droit, ce qui a des répercussions importantes, parce que nous devons tous faire en sorte que ces accords prennent en compte les règles. Un autre concept fondamental est que « Rien n'est négocié tant que tout n'est pas négocié ». C'est ce qu'on appelle un « accord global ». Il faut également tenir compte des asymétries économiques. Le président de la Commission des relations extérieures (le député Marco Ameglio) l'a très bien dit lorsqu'il a commencé son discours en soulignant qu'il fallait tenir compte des asymétries des économies, de leur degré de développement et de leur importance relative. Y a-t-il des différences? Oui, il y en a. Doit-on en tenir compte? Oui, bien sûr mais avec transparence. C'est



peut-être l'un des aspects les plus importants de la ZLEA et c'est la raison pour laquelle je vous encourage à consulter le site Internet, où on peut trouver le texte complet des sujets de négociation.

Quels sont les progrès qui ont été réalisés? Permettez-moi de vous parler de la VII^e réunion ministérielle, au mois de novembre 2002 et à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister. On y a premièrement fait une rectification en ce sens que l'accord doit être global, équilibré et conséquent avec les règles de discipline de l'Organisation mondiale du commerce. Autrement dit, il faut tenir compte de l'autre grande négociation mondiale. Il faut également tenir compte du fait que cet engagement doit incorporer les droits et les obligations convenus par tous les pays membres et il faut aussi considérer qu'il y a des accords qui sont bilatéraux et infra-régionaux. Je dois mentionner un élément fondamental qui nous intéresse tous, à savoir le fait que durant ce Sommet ministériel l'importance de l'agriculture a fait l'objet d'un accord. C'est là un triomphe pour les économies des pays de l'Amérique latine et pour leur traitement intégral et non discriminatoire dans les négociations. Par ailleurs, la déclaration comprenait la réaffirmation de l'engagement hémisphérique quant à l'élimination des subventions aux exportations qui touchent le commerce de produits agricoles de l'hémisphère. Ce fut une question très délicate qui a abouti à un accord et qui, dans la pratique, jouit d'un consensus au niveau du Continent.

Il importe également de considérer qu'il a été convenu de traiter les économies en fonction des différences de leur degré de développement et de leur taille. On a mis l'accent sur ces aspects, car ce sont précisément les pays des Caraïbes, notamment le groupe de la Caricom, qui expriment des objections et de sérieux doutes quant à cet aspect. Effectivement, lorsque ces réserves sont formulées de manière formelle, en plus de donner le mandat à la table de négociation de considérer, lors de chaque négociation, les différentes questions à traiter, cela a pour effet de tranquilliser les pays dont certains secteurs, comme celui de l'agriculture, éprouvent de graves problèmes. En outre, et cela vous concerne, Messieurs les parlementaires, un programme de coopération hémisphérique a été approuvé. Je crois qu'une partie de votre responsabilité consiste à y donner suite en le mettant en pratique, en tant que priorité gouvernementale. Ce programme a plusieurs objectifs : le premier est de renforcer la capacité de négociation et de mettre en application des engagements commerciaux.

L'accord peut être très bien négocié, mais sa mise en pratique est l'un des plus grands défis et, de plus, elle est coûteuse. Il faut donc que nous prenions les mesures appropriées pour que tous les pays puissent jouer à égalité de conditions et se considérer comme gagnants dans ce pari hémisphérique conjoint qu'est la ZLEA.

Le deuxième objectif du programme, comme je viens de le dire, est de surmonter le défi de l'intégration et de pouvoir maximiser les avantages de cette intégration en termes de compétitivité et de capacité productive de la région. Nous devons nous préparer à faire de la concurrence. Il faut comprendre que les pays ne deviennent pas concurrentiels par le seul fait d'un accord, mais en préparant leurs ressources humaines et leurs capacités productives. Par ailleurs, il faut établir un mécanisme pour mettre au point des stratégies nationales et infra-régionales de formation commerciale qui définissent et formulent les besoins. Il faut aussi établir les priorités. On cherche ainsi à identifier les sources d'appui financier et non financier, ce qui entraîne des défis pour les pays, les sociétés et les secteurs productifs, qui vont au-delà de la négociation d'un accord à froid.



Quelles sont les implications générales les plus favorables pour l'Amérique latine? Premièrement, les marchés les plus riches de la région (États-Unis et Canada) vont s'ouvrir et nous devons nous assurer qu'il en sera effectivement ainsi. Et il est vital d'inclure les produits agricoles, textiles et manufacturés, qui font aujourd'hui l'objet de barrières douanières et non douanières sur les marchés du Nord. Cela est fondamental pour l'accord auquel nous devons parvenir, afin d'atteindre l'objectif mentionné et qui sera réellement un outil de progrès et de développement pour les peuples.

Par ailleurs, nous estimons que ce peut être un excellent moteur pour intégrer des politiques de développement économique dans les négociations technologiques. Les méthodes de production et les façons d'organiser l'activité productive vont nécessairement changer et c'est une conséquence qui peut être notable, parallèlement aux efforts visant à élargir les marchés internes des pays. D'autre part, nous souhaitons que des emplois soient créés et encouragés, ce qui améliorerait les conditions d'échange entre les pays des Amériques.

Nous devons donner aux citoyens, au moyen de l'accumulation et de la densité du capital humain, l'occasion de participer au développement et de se transformer en protagonistes. Pour y arriver, nous devons nous préparer et c'est là peut-être l'un des messages les plus importants. Nous devons non seulement bien négocier, nous devons être prêts sur le plan fondamental, parce que nous sommes ceux qui font la différence.

Nous allons également encourager un plus grand accès aux capitaux productifs qui accroîtront la formation de capital fixe en favorisant de meilleures conditions pour la croissance de la production. Que voulons-nous dire par cela? Des investissements nous proviendront de l'extérieur du Continent mais il est clair qu'avec le type d'accord envisagé, il sera plus avantageux de s'établir dans les Amériques. Nous parlons d'investissements qui doivent provenir d'autres zones, ce qui va permettre de financer le développement au moyen de l'investissement étranger direct. Nous devons donc comprendre que cela peut se produire et chercher à obtenir les conditions optimales pour le réaliser.

Quels sont les défis? Parce qu'il y a effectivement des défis! Si seulement c'était facile! Si cela avait été facile, tu aurait été mis en place il y a longtemps. Comme je l'ai déjà dit, Bolívar en a parlé en 1826. Il s'agit, premièrement, d'harmoniser les asymétries économiques des pays du Continent, parce qu'il y a de grandes différences entre les pays et l'accord doit avoir comme fil conducteur le concept de prise en compte des différences, de traitement et de gestion de celles-ci avec des politiques stables et cohérentes.

Deuxièmement, il s'agit de promouvoir auprès des citoyens et des habitants de la région la connaissance et la compréhension parfaite de la ZLEA et de sa portée. Nous avons fait de grands efforts à cet égard, en parlant aux différents acteurs qui seront appelés à jouer un rôle significatif et à s'impliquer dans cet effort. Mener à bien une négociation n'est pas la responsabilité d'un ministère du Commerce ou des Affaires étrangères, c'est une responsabilité conjointe de tous les citoyens.

L'autre grand défi est d'encourager le véritable accès aux marchés avec réciprocité, en insistant sur l'équité et sur une approche bénéfique à tous. Il ne doit y avoir ici ni gagnants ni perdants et nous devons nous assurer qu'il en sera ainsi.

Quels autres avantages et occasions voyons-nous dans tout cela? Précisément, que les États qui négocient cet accord ont l'occasion d'obtenir des tarifs douaniers communs, la



reconnaissance des règles de jeu et une plus grande facilité de mouvements et d'échanges régionaux. Cela va signifier, comme je l'ai expliqué, des investissements dans l'hémisphère, des mouvements de capitaux et des changements dans la façon dont s'organisent le rayonnement, la commercialisation et la distribution des biens. Il y aura également promotion du commerce en tant que moteur du progrès et du développement des pays de l'hémisphère. Les entreprises devront faire de grands efforts pour utiliser les traités de libre-échange comme la ZLEA en tant qu'outils, puisque ce sont en définitive les secteurs productifs qui s'en serviront.

Le premier avantage que je vois est celui de l'accès aux marchés, qui améliore notre capacité à livrer concurrence, parce qu'il accroît la possibilité de mener plus efficacement l'activité productive et qu'il entraîne la reconnaissance des règles du jeu. Il y aura une plus grande capacité d'échange au niveau continental, car nous pourrions commencer à faire du commerce entre nous, avec plus d'avantages au niveau de l'échange hémisphérique en soi et avec la possibilité, à l'avenir, d'avoir des tarifs douaniers extra-régionaux. C'est là une valeur stratégique, parce qu'il y a d'autres régions du monde qui se sont extrêmement bien organisées.

Nous observons une plus grande prise de conscience de la part du secteur des entreprises à cet égard. Le Réseau patronal d'intégration hémisphérique est un important interlocuteur dans ce secteur. Il existe au même titre que le FIPA mais c'est l'interlocuteur du secteur privé. Il réunit quatre cents organisations patronales et tient des réunions parallèles aux réunions ministérielles à l'occasion desquelles il fait des propositions concrètes qui sont incorporées dans les processus de négociation sous forme de recommandations.

Quelles conclusions tirons-nous de tout cela? Nous pensons que la ZLEA est un outil essentiel pour la promotion du développement et de la prospérité hémisphérique. J'estime qu'elle est indispensable pour la compétitivité du Continent à moyen et à long terme. D'autres régions du monde se sont très bien organisées. Nous devons apprendre à bâtir sur nos convergences, comprendre quels sont les fils conducteurs qu'exige l'unification des Amériques et nous verrons, du moins l'espérons nous, se concrétiser les paroles de Bolívar pour lequel « l'Amérique est notre Patrie ».

Nous estimons également qu'il est important d'apporter la prospérité à la région à travers le commerce. Pourquoi? Parce que nous croyons que cela encourage un climat de sécurité préventive dans la zone. Et les pays qui jouissent de l'égalité d'accès aux possibilités et aux opportunités d'avenir et de l'équité à l'accès aux marchés ne seront pas des bouillons de culture pour des activités illégales ou terroristes.

L'accès réel au marché avec réciprocité, voilà ce sur quoi nous devons insister. Il faut tenir compte des réalités des différentes économies de la région ainsi que du degré de développement et de la taille de celles-ci.

Nous estimons qu'il y a là une occasion à saisir mais, comme toute occasion, elle dépend des personnes. Autrement dit, c'est à nous de décider si nous en profiterons ou si nous la laisserons passer ou encore si nous ferons d'elle ce qu'il nous appartient de faire, car nous avons des responsabilités historiques. L'une d'entre elles est de faire de cette occasion ou de ce défi qui s'offre à nous un véritable outil du changement et de faire en sorte que l'avenir de notre peuple soit marqué par la prospérité et le développement.



Comme vous le savez, le Panama aspire à devenir le siège permanent de la ZLEA. Mais, vous l'aurez compris, ce n'est pas le seul objectif auquel nous nous intéressons. Nous cherchons à obtenir un accord avec équité, un accord qui, véritablement, sera un outil de progrès, de développement et de prospérité pour tous les pays. Il existe en effet des raisons de nature historique et commerciale qui nous renforcent dans ce désir, sans parler du fait que nous avons fait nos preuves de manière incontestable en tant que siège temporaire de la ZLEA.

Mais outre cela, il s'agit en fait de réaliser le rêve de Bolívar quand il mentionnait dans sa lettre de Jamaïque en 1815 que si le monde devait choisir une capitale, il choisirait, sans aucun doute, l'isthme de Panama pour cet auguste destin, parce qu'il est situé au centre du globe. Ce qu'a également dit la présidente de notre pays.

8.6 Annexe 6 – Présentation de Mme Elizabeth Spehar

**Présentation faite à l'Assemblée plénière par Mme Elizabeth Spehar,
coordinatrice exécutive de l'Unité pour la promotion de la démocratie de l'OEA.**

Version originale : Espagnol

Mes premières paroles seront pour vous faire part de la satisfaction que j'ai, en tant que coordinatrice exécutive de l'Unité pour la promotion de la démocratie de l'OEA, de participer à cette Deuxième Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques. Le secrétaire général, M. César Gaviria, m'a demandé de vous transmettre ses excuses de ne pouvoir assister personnellement à cette assemblée qui, sans aucun doute, est pour l'OEA un événement de la toute première importance. Il m'a également demandé de faire part au FIPA, au gouvernement et au Congrès du Panama de sa profonde reconnaissance personnelle pour l'hommage qui a été rendu à sa personne et à l'OEA (en raison du rôle qui a été joué dans l'établissement de ce forum et son renforcement en tant qu'espace interparlementaire américain par excellence).

J'aimerais commencer cette brève intervention en remerciant le gouvernement et le Congrès du Panamá d'avoir offert d'accueillir cette réunion et du merveilleux et chaleureux accueil qu'ils m'ont réservé. J'aimerais aussi remercier le gouvernement et le Parlement du Canada, notamment son actuel ministre des Affaires étrangères et du Commerce international et ex-président du FIPA, M. Bill Graham, et Mme Céline Hervieux-Payette, qui ont lutté avec persévérance et de manière infatigable pour que cette idée acquière la force nécessaire à la tenue de notre réunion d'aujourd'hui. Notre reconnaissance s'adresse également aux membres des parlements ici présents et à ceux qui ont participé aux réunions antérieures, pour avoir soutenu cet effort si important pour l'intégration des Amériques et pour le renforcement de toutes les démocraties de l'hémisphère.



Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Le FIPA représente le premier et unique organisme officiel de coopération interparlementaire qui lie tous les pouvoirs législatifs nationaux des Amériques, en introduisant la dimension parlementaire dans les discussions du programme d'action hémisphérique. Il constitue aussi un important instrument pour renforcer le rôle des pouvoirs législatifs dans la région.

Entre les premières réunions informelles tenues il y a à peine quatre ans à Washington - et dans lesquelles a commencé à se former l'idée de constituer ce forum - et la date de cette réunion, le FIPA, comme nulle autre institution interparlementaire, a fait différents progrès d'importance. Entre autres, il faut mentionner sa remarquable participation au Sommet des Amériques de Québec, au Canada, en 2001, la reconnaissance institutionnelle du FIPA dans la Déclaration des Présidents des Amériques à cette même occasion, l'effort réalisé dans la présente réunion pour constituer un groupe de femmes parlementaires des Amériques - en fait le sujet du petit-déjeuner de ce matin - et les discussions opportunes, depuis ses premières réunions, sur des questions fondamentales pour le progrès de l'hémisphère en matière économique, politique et sociale.

Pour continuer à avancer dans la consolidation du FIPA comme principal forum d'échange parlementaire dans les Amériques, il faut, outre l'élan et l'engagement politique des parlements des États membres, consolider un appui technique et financier pour atteindre ses objectifs.

Effectivement, les mandats des Sommets présidentiels et de l'Assemblée générale de l'OEA qui guident le travail de notre organisation font ressortir comme éléments d'importance pour le renforcement démocratique, entre autres, la nécessité d'approfondir le dialogue et la coopération interaméricaine entre parlementaires, dans un esprit de coopération et de solidarité. À cet égard, ce qui ressort c'est l'échange d'expériences et de pratiques optimales entre législateurs nationaux de l'hémisphère, en respectant à la fois la séparation et l'équilibre des pouvoirs, à travers des mécanismes bilatéraux, infra-régionaux et hémisphériques comme le Forum interparlementaire des Amériques. Ces mandats constituent la reconnaissance, au plus haut niveau, que l'existence de parlements délibérants, légitimes et forts dans tous les pays de l'hémisphère est une condition nécessaire à la consolidation démocratique dans nos pays et au maintien du rythme de l'intégration interaméricaine.

En exécution de ces mandats, l'Unité pour la promotion de la démocratie applique depuis 1996 un programme d'appui au renforcement des institutions législatives, travaillant en étroite collaboration avec les corps législatifs nationaux, les parlements régionaux et les institutions académiques spécialisées dans la promotion du dialogue interparlementaire et dans la réforme et la modernisation parlementaires.

C'est dans ce contexte que le Forum, en plus des organes spécifiques créés conformément à son règlement, a demandé à l'OEA, à travers son Unité pour la promotion de la démocratie, de continuer à appuyer en permanence, par son expérience et ses connaissances, dans son développement institutionnel. Cet appui pourrait consister, avec les ressources adéquates - comme cela s'est fait jusqu'à présent -, en une assistance logistique et technique substantielle en vue des réunions plénières et du Comité exécutif du FIPA et en une série d'activités dont l'identification des sujets du programme d'action interaméricain qui pourraient nécessiter l'intervention des parlements, des consultations auprès des parlements à propos de leurs besoins en rapport avec les activités du FIPA, l'appui aux groupes de travail de celui-ci et le suivi de ses accords et tâches, y compris le développement de forums infra-régionaux pour



assurer la continuité de ses travaux et, enfin, l'appui au maintien de la mémoire institutionnelle du FIPA.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Nous faisons face, dans notre hémisphère, à d'énormes défis, voire – dans certains cas – à de sérieuses menaces à la stabilité économique, à l'équilibre social et à la gouvernabilité démocratique en soi. Les institutions démocratiques sont sous-valorisées, voire spoliées de leur prestige dans de nombreux pays, y compris les parlements dans nos pays. Il y a des défis urgents à relever dans le domaine de la concertation et de la recherche de consensus minimums, dans le travail en commun pour surmonter les difficultés sociales et économiques et dans la lutte contre les fléaux de la corruption et du terrorisme, pour ne mentionner que ces aspects-là. Les parlements doivent se renforcer pour devenir le principal espace de recherche de consensus de base où ces problèmes seront traités et discutés.

Nous croyons qu'il ne faut pas établir une dichotomie en suggérant que les institutions « formelles » de la démocratie, comme les partis et les parlements, sont épuisées et que, nécessairement, le renforcement de la démocratie dans les Amériques doit se réaliser par le biais de la société civile au détriment de la voie que représentent les premiers. Il est certain que, dans les Amériques, nous avons besoin d'une société civile organisée et renforcée qui puisse contrôler l'action des gouvernements et qui contribue au débat sur les politiques publiques. Il est tout aussi certain que c'est uniquement en renforçant considérablement et en modernisant les pouvoirs législatifs et les partis politiques qui les composent que nous pourrons consolider la démocratie et faire face aux problèmes collectifs, afin de réaliser les objectifs d'égalité, d'intégration et de développement.

Pour cette raison, ce forum représente un pas gigantesque vers la création d'une Amérique unie dans la lutte pour défendre les droits des citoyens et obtenir une plus grande prospérité pour nos peuples. Je profite de cette intervention pour également mentionner l'autre initiative, lancée il y a deux ans par l'OEA en réponse à des mandats découlant du dernier Sommet des Amériques et de la Charte démocratique interaméricaine, dont parlera le distingué ambassadeur du Panama à l'OEA, M. Juan Manuel Castulovich, c'est-à-dire le Forum interaméricain sur les partis politiques. Ce forum, qui regroupe divers secteurs de la région, y compris, premièrement, des représentants d'une gamme variée et plurielle de partis politiques, d'organes électoraux, d'universitaires ainsi que de représentants de la société civile organisée, a pour objectif principal de servir d'espace collectif et de mécanisme moteur pour la discussion et l'action sur les défis relevant de la réforme et de la modernisation des systèmes partisans et des partis politiques dans la région. J'invite les parlementaires ici présents à se joindre à nos efforts dans le cadre de cet autre forum et je propose aussi, respectueusement, que le FIPA envisage une alliance stratégique avec ce nouveau mécanisme interaméricain du monde politique.

Distingués parlementaires et autres invités,

Nous devons faire en sorte que les organismes législatifs contribuent de façon plus efficace et décisive aux grands buts qui animent les politiques multilatérales de concertation sur les questions prioritaires du programme d'action hémisphérique. Mais cela requiert nécessairement l'engagement et l'action des parlementaires eux-mêmes.



Le Forum interparlementaire des Amériques est, et peut l'être encore plus à l'avenir, un instrument crucial pour réaliser l'action décisive et concertée des législateurs de l'hémisphère à cet égard.

Je le répète, il existe aujourd'hui diverses questions qui doivent être traitées sans tarder par les parlements de l'hémisphère. Par conséquent, des questions comme la lutte contre le terrorisme et contre la corruption ainsi que l'Accord de libre-échange pourraient constituer un important programme pour le FIPA avec l'appui des parlements nationaux et d'autres organisations, de concert avec l'OEA. Pour mener à bien cet effort, il faudrait, entre autres actions, ratifier des conventions et traités internationaux et les incorporer dans les cadres juridiques nationaux pour aboutir à des législations analogues. Du pouvoir législatif dépend pour beaucoup que notre hémisphère soit à l'avant-garde dans ces questions et dans d'autres également.

Je me permets également de suggérer que le FIPA discute directement prioritairement du rôle propre du parlement dans nos démocraties et de son rôle dans l'élimination des faiblesses ou des crises de gouvernabilité démocratique qui se sont manifestées dans notre hémisphère.

Pour terminer, j'aimerais répéter une fois de plus notre vocation qui est de travailler pour la cause des Amériques et de continuer à appuyer les efforts du FIPA, en unissant nos efforts pour la construction d'un continent plus juste, plus prospère et plus pacifique. Nous espérons que les délibérations de cette assemblée et les conclusions élaborées seront fructueuses et aideront nos gouvernements à formuler de nouveaux mandats ou directives pour faire face comme il se doit aux nouvelles et considérables tâches historiques qui nous attendent.



8.7 Annexe 7 – Ordre du jour de la II^e Assemblée plénière

Ordre du jour

II^e Assemblée plénière du FIPA

« Défis et opportunités relatifs à l'intégration à l'échelle de l'hémisphère »

Ville de Panama, 19-22 février 2003

Mercredi 19 février 2003

Arrivée des délégués

10 h – 18 h	Inscription des délégués et remise de documents - Hôtel El Panama
18 h – 19 h	Cocktail de bienvenue offert par l'honorable Marco Ameglio
19 h – 22 h	Dîner – Réunion du Comité exécutif

Jeudi 20 février 2003

8 h – 9 h	Inscription des délégués et remise de documents
9 h – 9 h 45	Séance d'ouverture (Salle Bella Vista) <ul style="list-style-type: none">- Discours de l'honorable Marco Ameglio, député et président de la Commission des relations extérieures de l'Assemblée législative du Panama- Discours de l'honorable Céline Hervieux-Payette, sénateur et présidente du FIPA- Discours de l'honorable Alcibiades Vásquez, député et président de l'Assemblée législative du Panama- Discours de Son Excellence Mireya Moscoso, présidente de la République du Panama
	- Pause (10 minutes)
10 h – 10 h 20	Présentation : Actualisation au sujet du Sommet des Amériques S.E. Paul Durand, ambassadeur du Canada à l'Organisation des États américains



- 10 h 20 – 10 h 40 Présentation : L'importance de la Cour pénale internationale
Jimmy Chamorro Cruz, sénateur de la République de Colombie
- 10 h 40 – 11 h Présentation : Le processus d'intégration commerciale de la ZLEA
Nivia Roxana Castrellón, vice-ministre des Relations extérieures du Panama
- Pause (20 minutes)
- 11 h 30 – 12 h 30 Première séance de l'Assemblée plénière
- Adoption du programme de travail
 - Élection du président de la II^e Assemblée plénière
 - Rapport de la présidente du FIPA à l'Assemblée plénière
- 12 h 30 – 13 h 30 Première séance des groupes de travail
- Formation des groupes de travail
 - Présentation des experts
- 13 h 30 – 15 h 30 Déjeuner offert par le président de l'Assemblée législative du Panama,
H.L. Alcibíades Vásquez
- Conférencier invité : H. Germán Vargas Lleras, sénateur de la Colombie
- Présentation : La coopération internationale contre le terrorisme.
- 16 h – 18 h 30 Deuxième séance des groupes de travail
- 19 h – 21 h Réception officielle offerte par la présidente du FIPA et l'ambassadeur du
Canada au Panama en l'honneur des délégués du FIPA



Vendredi 21 février 2003

- 8 h – 9 h Constitution du Groupe des femmes parlementaires des Amériques
 Petit-déjeuner de travail
- 9 h – 13 h Séance des groupes de travail
- Poursuite des discussions
 - Préparation des recommandations et rapports
- 13 h 30 – 14 h 30 Conférence de presse du Comité exécutif au sujet des progrès de
 l'Assemblée plénière du FIPA (Salle Esmeralda)
- 14 h 30 – 16 h Déjeuner offert par l'Assemblée législative du Panama en l'honneur de
 S.E. César Gaviria Trujillo, secrétaire général de l'OEA
 Hommage de reconnaissance pour sa contribution au FIPA et pour ses
 travaux au Secrétariat général de l'OEA (Salle Bella Vista)
- 16 h 30 – 19 h Assemblée plénière (Salle Cristal)
- Présentation des rapports des groupes de travail
 - Actualisation au sujet du Parlement virtuel
 - Élection des nouveaux membres du Comité exécutif
 - Choix du siège de la prochaine assemblée plénière
 - Clôture
- 20 h – 22 h Cocktail offert par S.E. Harmodio Arias, ministre des Relations
 extérieures du Panama.

Samedi 22 février 2002

- 9 h – 10 h 30 Petit-déjeuner – Réunion du nouveau Comité exécutif du FIPA
Départ des délégués



8.8 Annexe 8 – Rapport annuel de la présidente du FIPA

**Rapport annuel de l'honorable sénateur Céline Hervieux-Payette,
présidente du FIPA, à l'Assemblée plénière
Jeudi 20 février 2003**

Chers collègues,

Depuis notre dernière assemblée plénière tenue à Mexico en mars 2002, nous avons, en notre qualité de membres du Comité exécutif, poursuivi nos efforts en vue de renforcer et de développer cet important forum qui réunit les parlementaires de tous les États souverains de notre continent.

J'ai donc le plaisir de vous présenter un résumé des principales activités qu'a menées le FIPA au cours de la dernière année.

Réunions du Comité exécutif

En 2002 le Comité exécutif s'est réuni à deux occasions, non seulement pour coordonner les préparatifs de cette assemblée plénière, mais aussi pour discuter de l'avenir de notre organisation.

La première de ces réunions s'est tenue en août à Buenos Aires, en réponse à l'aimable invitation de notre collègue et ami Marcelo Stubrin. À cette occasion, les membres du Comité ont eu l'occasion de décider des questions qui seraient inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée plénière. Par ailleurs, il a également été question de la Cour pénale internationale, thème que nous avons décidé d'inclure dans l'ordre du jour de l'Assemblée plénière.

D'autre part, les membres ont discuté des priorités de l'organisation et ont décidé que le FIPA devait s'impliquer pleinement dans les questions relatives au système interaméricain et assurer le suivi permanent de l'initiative de coopération à l'échelle de l'hémisphère dans le cadre du processus du Sommet des Amériques. Dans cette optique, il a été décidé que le Comité exécutif devrait se prononcer sur les questions qui touchent les pays membres et mener des actions institutionnelles qui permettraient de mobiliser les parlementaires et l'opinion publique pour agir dans des circonstances spéciales. De même, il a été décidé que le FIPA devait susciter l'élaboration de lois harmonieuses en encourageant le dialogue interparlementaire dans l'hémisphère et qu'il devait devenir l'instrument privilégié des parlementaires du Continent pour assurer le suivi continu du processus de négociation de la ZLEA.

Par ailleurs, nous avons choisi le nouveau logo du Forum dans le cadre d'une stratégie de communication visant à améliorer la promotion du FIPA à l'échelle de l'hémisphère. Les éléments graphiques du logo incluent la carte des Amériques, le globe terrestre superposé sur



un fond doré, le sigle FIPA au centre, et sa traduction au complet dans les quatre langues officielles, en haut et en bas.

Enfin, les membres du Comité exécutif ont approuvé deux déclarations à propos des réussites d'ordre économique enregistrées dans les pays de la région. Dans la première de ces déclarations, qui avait été proposée par le représentant du Brésil, le député Luiz Carlos Hauly, les membres ont exprimé leur préoccupation quant aux critères subjectifs utilisés par les agences privées de cotation afin de rehausser l'évaluation du risque pour quelques pays de notre continent. Dans la seconde déclaration, qui avait été présentée par notre hôte, le député Marcelo Stubrin, les membres ont manifesté leur solidarité envers le peuple argentin durant la crise économique de son pays. Par ailleurs, ils ont lancé un appel à la solidarité à l'échelle de l'hémisphère pour mener des actions immédiates visant à renforcer la stabilité politique, économique et sociale dans la région. (Voir le texte complet des déclarations ci-après)

La seconde réunion du Comité s'est tenue ici même à Panama, au début de décembre 2002. Nous avons alors eu l'occasion de finaliser les détails relatifs à l'ordre du jour et au programme de l'Assemblée plénière, et d'examiner un rapport d'étape sur les préparatifs effectués par le comité organisateur.

Par ailleurs, les membres du Comité ont appuyé l'initiative présentée par la délégation argentine en vue de former le Groupe des femmes parlementaires des Amériques. Il a été décidé de tenir une réunion préparatoire dans le cadre de l'Assemblée plénière, au cours de laquelle seraient définis les objectifs et le plan d'action de ce groupe. Cette réunion sera présidée par la députée Margarita Stolbizer, de l'Argentine, auteure de la proposition, et se tiendra demain, vendredi, à 8 h.

Par ailleurs, le Comité a émis deux déclarations : dans la première, il exprime sa préoccupation quant à l'intensification du conflit armé en Colombie, déclare son appui aux institutions démocratiques de celle-ci, et rejette la violence et les enlèvements dans ce pays. Dans le second document, le Comité manifeste son appui aux démarches du Secrétariat général de l'Organisation des États américains (OEA), en vue de trouver une solution pacifique à la crise au Venezuela. (Voir le texte complet des déclarations ci-après)

Visite en Colombie

Après la réunion du Comité exécutif à Panama, j'ai effectué une visite de deux jours à Bogota, en Colombie, où j'ai officiellement remis la déclaration officielle d'appui du FIPA rédigée à Panama. Tant le président du Sénat, M. Luis Alfredo Ramos, que le président de la Chambre des représentants, M. William Velez, ont reçu avec émotion cette déclaration et ont souligné l'importance de l'appui international pour le gouvernement colombien, dans ses efforts en vue de parvenir à la paix.

Par ailleurs, la vice-ministre des Relations extérieures, Mme Clemencia Forero, a reçu favorablement la déclaration et a remercié, au nom de son gouvernement, les parlementaires des Amériques de se préoccuper du bien-être du peuple colombien.



J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer mes plus sincères condoléances aux familles des victimes des récentes attaques terroristes en Colombie. Il est injuste que le peuple colombien ait à souffrir de tant de violence et d'homicides; en fait, s'il y a une chose dont j'ai pu m'assurer durant ma visite dans ce pays, c'est que les Colombiens souhaitent la paix.

Création du Secrétariat technique permanent du FIPA

Les membres du Comité exécutif ont convenu qu'il fallait créer un secrétariat permanent pour le FIPA, qui non seulement serait l'organe administratif du Forum mais aussi effectuerait le suivi des décisions et recommandations de l'Assemblée plénière et du Comité exécutif. De plus, il serait chargé des préparatifs des réunions de l'Assemblée plénière, notamment la préparation et la diffusion des documents de travail, la distribution des invitations et la coordination logistique.

Ce secrétariat fera partie d'un organe légalement constitué, dont le siège sera à Ottawa, au Canada, pour la durée que les membres jugeront appropriée. Il sera progressivement établi de façon à satisfaire les besoins immédiats de l'organisation tout en permettant la consolidation d'une institution permanente. Pour ce faire, les membres du Comité exécutif ont convenu que, dans un premier temps, les services des employés seront offerts par les pays membres du FIPA qui en décideraient ainsi. De plus, le fonctionnement administratif sera financé par voie de contributions volontaires des membres.

Dans ce sens, le représentant du Brésil, le député Luiz Carlos Hauly, a offert d'entreprendre auprès de son parlement les démarches en vue d'offrir les services d'un employé permanent à Ottawa. Pour sa part, la sénatrice Silvia Hernández a informé que le parlement mexicain est disposé à donner des fonds pour le financement initial. De plus, le député Marco Ameglio a offert de demander à son parlement une contribution annuelle.

En ce qui concerne le financement de cette initiative, le Comité a convenu que les fonds doivent provenir des parlements membres du FIPA. Par conséquent, à partir de l'an prochain, on demandera aux membres de verser en permanence une cotisation annuelle, qui sera établie conformément à un critère régional.

Avancement du projet de Parlement virtuel des Amériques

Même s'il est prévu pour demain une présentation détaillée sur les progrès du projet de Parlement virtuel des Amériques, j'aimerais souligner quelques-unes des importantes réalisations depuis le lancement de cette initiative à la réunion de Mexico en mars 2002.

La première partie du projet, qui consiste à créer la page Internet du FIPA, a été réalisée avec succès au milieu de l'an dernier et, depuis, deux mises à jour ont été effectuées. Dans les prochaines semaines on procédera à une nouvelle actualisation qui inclura les résultats de cette assemblée plénière, pour s'assurer que toute l'information institutionnelle sur le FIPA peut être consultée en permanence.

Le premier essai pilote dans le cadre du projet de Parlement virtuel des Amériques a été la création d'un outil destiné à appuyer les travaux du Comité exécutif et de permettre l'échange



d'information et de documents. Cet espace de travail dans le réseau a été annoncé à la réunion de Buenos Aires et a permis aux membres d'échanger de l'information au sujet de la réunion de Panama.

De plus, le 29 janvier 2003 a eu lieu une réunion virtuelle du Comité par l'intermédiaire du Parlement virtuel, qui s'est déroulée à la manière d'une conversation interactive avec traduction simultanée en trois langues. J'ai présidé cette réunion à partir du Canada et nous avons bénéficié de la participation de la sénatrice Silvia Hernández à partir du Mexique, du député Luiz Carlos Haully à partir du Brésil, du député John Godfrey et du secrétaire exécutif, Mateo Barney, tous deux à partir du Canada également. Malheureusement, en raison de problèmes techniques, quelques membres du Comité n'ont pu établir le contact à l'heure prévue.

Malgré ces contretemps, on peut dire que cette première expérience marque le début d'un nouvel outil qui permettra de stimuler le dialogue interparlementaire, en utilisant la technologie dont nous disposons. De même, cela nous montre comment l'idée proposée par la délégation mexicaine à la réunion inaugurale du FIPA à Ottawa a pris forme et s'est concrétisée.

Thèmes de l'Assemblée plénière

Comme je l'ai déjà mentionné, l'un des objectifs principaux du FIPA est de devenir l'instrument qui permettra aux parlementaires des Amériques de participer au processus de la ZLEA. À cet effet, il est important que les parlementaires se familiarisent avec les divers aspects des négociations et puissent ainsi se rendre compte des subtilités du processus. C'est pour cette raison que nos discussions de cette année auront pour objectif d'analyser quelques-uns des défis et opportunités relatifs à l'intégration à l'échelle de l'hémisphère envisagés de trois points de vue différents.

C'est ainsi que le premier groupe de travail examinera les divers systèmes fiscaux des Amériques et évaluera le lien entre les politiques fiscales des pays et leur compétitivité commerciale, leur croissance économique et leur développement social. La sénatrice Silvia Hernández, du Mexique, présidera ce groupe auquel participeront Alberto Barreix, de la Banque interaméricaine de développement, et Claudino Pita, du Centre interaméricain des administrateurs fiscaux.

Le second groupe, qui sera présidé par le député Marcelo Stubrin, de l'Argentine, examinera les effets des crises économiques et financières dans la région. Le conférencier invité pour ce groupe de travail est M. Roberto Frenkel, chercheur principal du Centre d'études sur l'État et la société (CEDES) et professeur à l'Université de Buenos Aires.

Le troisième groupe de travail discutera du processus des actuelles négociations de la ZLEA, et examinera notamment les distorsions sur le commerce et le règlement des différends. Ce groupe sera présidé par M. John Godfrey, député du Canada, et bénéficiera de la participation de M. Peter Kirby, associé principal et président du Groupe du commerce international du cabinet Fasken Martineau.

Je vous invite donc à choisir l'un des groupes de travail pour profiter au maximum des discussions qui permettront de libéraliser les marchés, d'instaurer la justice sociale et d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens des Amériques.



Déclaration du Comité exécutif du FIPA, à propos des critères d'évaluation de risque-pays utilisés pour les pays des Amériques

Buenos Aires (Argentine), le 10 août 2002.

Le Comité exécutif du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) réuni à Buenos Aires, en Argentine, exprime sa préoccupation quant aux critères subjectifs qu'ont utilisés les agences privées de cotation afin de rehausser l'évaluation du risque pour quelques pays de notre continent, alors qu'elles ignorent la situation réelle des économies de chacun d'eux, ce qui entraîne de graves conséquences pour leur stabilité financière et, du même coup, accroît la pauvreté et nuit à leur capacité à gouverner.

* * * * *

Déclaration du Comité exécutif du FIPA, relativement à la crise économique des pays de la région

Buenos Aires (Argentine), le 10 août 2002.

Nous, membres du Comité exécutif du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), réunis à Buenos Aires, en Argentine, déclarons que :

- Nous constatons avec préoccupation que la crise dont souffre la République argentine touche tous les plans, tant politique qu'économique ou social. Le taux de chômage actuel, la récession qui se prolonge depuis maintenant plus de quatre ans, les difficultés existantes à répondre au grand nombre de besoins sociaux qui découlent de cette situation ainsi que l'interruption des obligations contractuelles en raison de l'impossibilité du système financier de restituer aux épargnants argentins leurs dépôts constituent assurément une menace pour la continuité des institutions républicaines et pour la paix sociale.
- Dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons ignorer que le contexte de l'Amérique du Sud est d'une telle fragilité qu'il oblige tous ceux qui ont pris l'engagement d'assurer une véritable solidarité à l'échelle de l'hémisphère à entreprendre des actions sans plus tarder, afin de garantir la stabilité politique, économique et sociale dans la région.
- La situation de l'Argentine n'est pas un cas isolé, tant s'en faut, et on pourrait dire qu'après des crises successives, c'est maintenant au tour de l'Amérique du Sud de manifester la volatilité de ses marchés, par suite des dérèglements du système financier international que ni la Banque mondiale ni le FMI n'ont pu empêcher et corriger à temps.



- Au-delà de la gravité de la situation que connaît l'Argentine en ce moment et des conséquences néfastes sur le niveau de vie de sa population, le fait que les Argentins sont décidés à résoudre leurs problèmes dans le cadre du système démocratique nous redonne espoir.
- Nous notons que les conditions sont déjà en place pour que, une fois que le système financier sera restauré, l'Argentine puisse mobiliser rapidement ses ressources naturelles et humaines, en créant et en distribuant des richesses, en brisant le cercle vicieux de la récession, et en relançant, à nouveau, la croissance économique et la stabilité.

Pour toutes ces raisons nous nous engageons à demander à nos gouvernements respectifs d'entreprendre, en coopération avec les organismes de crédit international, une action conjointe de nature à répondre aux besoins des peuples et des démocraties de l'Amérique du Sud.

Déclaration d'appui aux institutions démocratiques en Colombie

Observant avec préoccupation que l'intensification de la violence en Colombie menace gravement la stabilité sociale, politique et économique de ce pays, et qu'elle peut toucher d'autres pays de la région;

Insistant pour que la protection de la population civile de la Colombie soit toujours une préoccupation primordiale de toutes les parties en cause dans le conflit;

Reconnaissant les efforts du Gouvernement de la Colombie pour garantir la préservation de ses institutions démocratiques et le renforcement de l'état de droit;

Soulignant l'importance du Parlement dans le renforcement des valeurs démocratiques et des conditions du développement et du bien-être du peuple colombien;

Nous, membres du Comité exécutif du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), réunis dans la ville de Panama les 6 et 7 décembre 2002 :

Exprimons notre appui aux valeurs démocratiques encouragées en Colombie et réitérons l'importance de continuer à défendre ces valeurs par l'intermédiaire des institutions parlementaires;

Demandons instamment la libération immédiate de toutes les personnes qui sont actuellement séquestrées en Colombie, y compris divers membres du Congrès, des membres des forces publiques et une ex-candidate aux élections présidentielles;



Demandons à toutes les parties en cause dans le conflit de respecter le droit international humanitaire en prenant les mesures appropriées pour parvenir à la paix, afin de donner à tous les Colombiens un avenir sûr;

Nous réjouissons de l'engagement exprimé par le Gouvernement de la Colombie à chercher de l'aide dans la communauté internationale pour résoudre le conflit;

Incitons le Gouvernement de la Colombie à continuer à s'efforcer de créer des mécanismes pour renforcer ses institutions, en garantissant la transparence et la bonne gestion des affaires publiques;

Exprimons l'intérêt du FIPA à contribuer de manière positive à la recherche de la paix en Colombie grâce à la solidarité et à la coopération des pays des Amériques.

Déclaration relatives aux événements du Venezuela

Observant avec préoccupation les récents événements qui menacent la stabilité sociale, politique et économique du Venezuela;

Reconnaissant les efforts que réalise le Secrétariat général de l'Organisation des États américains (OEA) pour trouver une solution concertée à la situation spéciale que connaît actuellement le peuple vénézuélien;

Nous membres du Comité exécutif du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), réunis dans la ville de Panama les 6 et 7 décembre 2002 :

Appuyons les actions réalisées par le Secrétariat général de l'OEA en vue de rétablir la stabilité et la paix au Venezuela.



8.9 Annexe 9 – Réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

Original : Espagnol

Résumé de la réunion de travail en vue de la création du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

Lors de la II^e Assemblée plénière du FIPA, les femmes parlementaires présentes ont tenu une réunion de travail pour discuter de la motion présentée par la délégation de l'Argentine au sujet de la création du Groupe des femmes parlementaires des Amériques. La réunion a été présidée par la députée Margarita Stolbizer, de l'Argentine.

La députée Gloria Young, du Panama, a souhaité la bienvenue au nom du pays hôte et a présenté la présidente de la réunion. De son côté, la députée Stolbizer a commencé la réunion en présentant l'ordre du jour, qui portait sur les points suivants :

- a. Mots de bienvenue
- b. Présentation de la motion proposée en vue de la création du Groupe des femmes parlementaires des Amériques.
- c. Création du Groupe
- d. Définition des objectifs du Groupe
- e. Définition des lignes directrices
- f. Approbation du rapport et des recommandations qui seront présentés à l'Assemblée plénière

La motion proposée au sujet de la création du Groupe est fondée sur le règlement du FIPA, Chapitre III (Organisation et fonctionnement), paragraphe 2, alinéa a), qui indique de manière explicite que « les délégations doivent compter sur une participation féminine ».

La députée Stolbizer a souligné que les principaux défis du FIPA sont le renforcement des démocraties de la région et la distribution des bienfaits de la mondialisation. De même, on essaie d'élaborer des lignes directrices qui favoriseraient un plus grand équilibre entre les peuples et d'éliminer la polarisation qui existe dans chaque pays, tout comme entre les forts et les faibles.

Par ailleurs, on a procédé à une analyse de la condition des femmes en milieu de travail et de l'importante discrimination à laquelle elles sont soumises, particulièrement en ce qui concerne leur participation au marché du travail, puisqu'elles sont vulnérables dès le premier jour en raison des différences salariales. De plus, comparé aux hommes, elles ne comptent pas toujours sur un revenu de retraite. C'est là un résultat direct de l'impact différencié et des politiques d'ajustement de la mondialisation sur les différents groupes vulnérables, et notamment celui des femmes.

Par ailleurs, un important pourcentage des femmes du continent sont des chefs de ménage. Elles demeurent donc dans l'économie clandestine sans jouir de la protection qu'offrent les recours juridiques. Par conséquent, leur travail est invisible dans l'économie nationale et elles assument souvent les responsabilités qui incombent à l'État.



La députée Stolbizer a souligné que ce sont là les raisons, parmi d'autres, qui justifient l'inclusion du thème des femmes et de la problématique hommes-femmes dans le débat de fond du FIPA. Par ailleurs, la discussion du renforcement des démocraties doit être menée parallèlement à la promotion du leadership politique des femmes. Finalement, elle a indiqué que « plus les femmes sont libres, plus les peuples sont libres ».

La députée Silvia Álvarez, du Mexique, a entamé le débat des femmes parlementaires participantes en manifestant son accord avec la motion, et elle a recommandé que cette motion soit présentée de façon plus énergique au plénum.

Mme Céline Hervieux-Payette, présidente du FIPA, a indiqué qu'il y a des facteurs historiques et économiques qui empêchent la participation permanente des femmes à ces forums, puisqu'il existe des petits pays qui n'ont pas de moyens financiers et que les femmes ne sont suffisamment pas représentées au sein de leurs parlements. Aussi, la représentante de l'UPD, Mme Elizabeth Spehar, a-t-elle recommandé le renforcement de la participation des femmes dans le secteur politique.

La députée Rebeca Saona, du Panama, a approuvé la proposition présentée et souligné la participation manifeste des femmes panaméennes dans les secteurs culturel, politique, social et éducatif. Par ailleurs, elle était d'accord avec le point de vue de la présidente du FIPA au sujet du besoin d'augmenter le pourcentage de participation politique des femmes au sein du Parlement.

La députée Kyra De La Rosa, au nom de la délégation du Costa Rica, a profité de l'occasion pour renseigner les membres sur la condition des femmes dans son pays, en soulignant que la représentation féminine s'élève actuellement à 40 % au Parlement et à 60 % au niveau municipal.

Mme Eleni Bakopanos, députée du Canada, a signalé le besoin d'analyser le document proposé et de définir le fonctionnement du Groupe des femmes, ainsi que le type de relation qu'elles auraient avec le Comité exécutif. La présidente de la réunion a précisé que le but de cette réunion était seulement de discuter de l'approbation de la création du Groupe des femmes, de ses objectifs et de ses lignes directrices.

La députée Haydee Milanés de Lay, du Panama, a exprimé le besoin de présenter des propositions afin d'améliorer la situation économique des femmes et de travailler dans la région à l'élimination des barrières qui constituent un obstacle à la participation politique de la femme. Bien souvent, les femmes créent elles-mêmes ces obstacles.

Mme Nancy Patricia Gutiérrez, députée de la Colombie, a recommandé d'ajouter aux objectifs généraux du document original celui de la « Création des mécanismes qui encourageront la participation des femmes à la politique ». Cet objectif a été approuvé.

Mme Silvia Hernández, sénatrice du Mexique, a proposé que le Groupe des femmes soit coordonné par deux représentantes de chacune des sous-régions participantes, modifiant ainsi ce qui avait été présenté dans la motion originale.

Mme Céline Hervieux-Payette, présidente du FIPA, est intervenue finalement en signalant que les questions de fonctionnement interne du Groupe des femmes et de ses relations avec le reste de l'organisation doivent faire l'objet de discussions après que le plénum aura approuvé la création du Groupe. Chacune des sous-régions assignera ses représentantes ultérieurement.



Après avoir longuement débattu et incorporé les modifications qui avaient été approuvées, les femmes parlementaires participantes ont décidé de soumettre le document à l'Assemblée plénière aux fins de discussion et d'approbation.



8.10 Annexe 10 – Résolution portant sur la reconnaissance du rôle du secrétaire général de l'OEA.

Reconnaissant le rôle fondamental de l'Organisation des États américains (OEA), et particulièrement de celui de son secrétaire général, dans la mise en marche du processus qui a abouti à la création du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), une institution regroupant tous les législateurs des pays des Amériques;

Reconnaissant les efforts déployés par le secrétaire général de l'OEA dans sa recherche de la paix et du renforcement de la démocratie à l'échelle de l'hémisphère;

Les représentants des corps législatifs des Amériques, réunis dans la ville de Panama à l'occasion de la Deuxième Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA):

Formulent une reconnaissance expresse à **S.E. César Gaviria Trujillo**, pour sa contribution au renforcement du rôle du pouvoir législatif dans la démocratie des Amériques et souhaitent que son travail au Secrétariat général de l'OEA soit couronné de succès.

Hon. Céline Hervieux-Payette
Senadora de Canadá
Presidenta del FIPA

Hon. Marco Ameglio
Legislador de Panamá
Presidente II Asamblea Plenaria del FIPA

Hon. Silvia Hernández
Senadora de México
Miembro del Comité Ejecutivo del FIPA

Hon. John Godfrey
Diputado de Canadá
Miembro del Comité Ejecutivo del FIPA

Hon. Carlos S. Nájera
Diputado de Guatemala
Miembro del Comité Ejecutivo del FIPA

Hon. Cirio C. Zepeda
Diputado de El Salvador
Miembro del Comité Ejecutivo del FIPA

Hon. Luiz Carlos Haufy
Diputado de Brasil
Miembro del Comité Ejecutivo del FIPA

Hon. Marcelo Stubrin
Diputado de Argentina
Miembro del Comité Ejecutivo del FIPA

Fait ce 21^e jour du mois de février 2003, dans la ville de Panama.



8.11 Annexe 11 – Résolution en vue de la création du Groupe parlementaire de lutte contre le terrorisme.

Original : Espagnol

Résolution en vue de la création du Groupe parlementaire de lutte contre le terrorisme
(Présentée par la délégation de la Colombie et approuvée par la II^e Assemblée plénière)

1. *Compte tenu* du risque que le terrorisme, dont certains de nos pays ont été victimes, représente pour le monde et spécialement pour l'Amérique;
2. *Reconnaissant* l'importance d'assurer la préservation des institutions démocratiques, le renforcement de l'état de droit et le respect du droit international humanitaire;
3. *Comprenant* l'importance de prendre des mesures internes immédiates, pour appuyer les engagements régionaux et internationaux pris par les pays des Amériques pour contrer le terrorisme, tels le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et la Convention interaméricaine contre le terrorisme;
4. *Assurés* de la nécessité de rapprocher les positions dans la lutte contre la violence terroriste, qui mène au renforcement des outils de coopération internationale dans les pays des Amériques,

Nous, les membres du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), réunis dans la ville de Panama lors de la II^e Assemblée plénière, recommandons :

1. De créer un groupe de travail qui se réunira périodiquement, pour faire le suivi des mécanismes collectifs de lutte contre le terrorisme et encourager le respect des engagements internationaux à l'échelle de l'hémisphère américain.
2. Que ce groupe de travail se réunisse pour la première fois au mois d'avril, avant la réunion que l'OEA tiendra à Mexico au sujet de la sécurité.



8.12 Annexe 12 – Résolution en vue de la création du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

Original : Espagnol

Résolution en vue de la création du Groupe des femmes parlementaires des Amériques (Adoptée à l'unanimité lors de la II^e Assemblée plénière)

Considérant la proposition présentée par la délégation de l'Argentine au sujet de la création d'un groupe des femmes parlementaires des Amériques au sein du FIPA;

Compte tenu des résultats de la réunion préliminaire du groupe de femmes parlementaires du FIPA, présidée par la députée Margarita Stolbizer, de l'Argentine, et tenue dans la ville de Panama le 21 février 2003, à l'occasion de la II^e Assemblée plénière du FIPA,

Nous, les membres du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), réunis dans la ville de Panama lors de sa Deuxième Assemblée plénière, décidons :

D'approuver la création du « Groupe des femmes parlementaires des Amériques », qui fonctionnera comme un groupe d'action permanent au sein du FIPA;

De convenir que ce groupe de travail sera coordonné par deux représentantes de chacune des sous-régions des Amériques (Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes) et que les objectifs généraux seront les suivants :

1. Renforcer le leadership des femmes politiciennes au moyen d'actions permanentes d'échange régional.
2. Promouvoir la création de conditions visant l'égalité des chances, en mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté et l'élimination de la discrimination en milieu de travail.
3. Renforcer les démocraties dans les pays des Amériques, afin d'obtenir le respect des droits de l'homme et des conditions qui favoriseront un développement social égalitaire et durable.
4. Favoriser la création de mécanismes qui encouragent la participation des femmes à la politique.
5. Renforcer la participation active des femmes dans les réunions de travail du FIPA, en incorporant la problématique hommes-femmes dans chacun des thèmes analysés par l'organisation;

De soutenir le plan d'action initial proposé lors de la réunion préliminaire et dont le but est :



1. De promouvoir le débat et l'échange régional d'expériences et de cadres législatifs, grâce à l'interaction permanente et à la tenue de rencontres régionales ou infra-régionales, afin d'atteindre les objectifs proposés.
2. De sensibiliser les femmes de la région à l'analyse des défis et des opportunités de l'intégration de l'hémisphère, qui constituent les thèmes de fond de la II^e Assemblée plénière du FIPA tenue dans la ville de Panama.
3. D'analyser l'impact négatif des crises économiques et financières de la région sur les femmes, en proposant des politiques de coopération pour aborder ces crises et leur trouver une solution.
4. De poser un diagnostic participatif qui permettra de visualiser la situation des femmes dans la région.



8.13 Annexe 13 – Résolution au sujet de la crise de l'Irak

Résolution concernant la crise de l'Irak (Adoptée à l'unanimité lors de la II^e Assemblée plénière)

Original : Anglais

Nous, les parlementaires des Amériques, réunis lors de la Deuxième Assemblée plénière du FIPA, préoccupés quant à la menace pour la paix mondiale que représente la crise actuelle avec l'IRAK et

CONSIDÉRANT :

Que la communauté internationale est préoccupée, à juste titre, et impliquée relativement à la menace d'un pays, d'un État, ou d'entités non gouvernementales d'utiliser des armes de destruction massive, atomiques, biologiques ou chimiques pour attaquer la paix, la sécurité et le bien-être des autres personnes;

Que la possession de telles armes de destruction massive au sein de la communauté internationale devrait être limitée autant que possible et, dans tous les cas, portée à la connaissance et à la transparence de la communauté internationale, pour la sécurité de tous;

Que depuis 1991 le Conseil de sécurité des Nations Unies a mis en vigueur des sanctions économiques contre l'Irak en raison du manque de volonté de ce pays de révéler l'existence d'armes de destruction massive et de les détruire;

Que l'Irak a posé des obstacles à toutes les mesures des Nations Unies visant à enquêter sur son potentiel d'utiliser des armes de destruction massive, et que récemment il a seulement permis les inspections faites par les Nations Unies à la suite de la Résolution 1441 du Conseil de sécurité des Nations Unies,

DÉCIDONS :

De donner un aval sans restrictions à la Résolution 1441 du Conseil de sécurité des Nations Unies;

De prier instamment l'Irak d'accepter pleinement et sans réserves une inspection ouverte et transparente comme l'exigent la Résolution 1441 et les résolutions précédentes du Conseil de sécurité des Nations Unies;

De conseiller à l'Irak de ne pas posséder d'armes de destruction massive dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité mondiale en général;

De demander instamment qu'aucun État ou État membre des Nations Unies ne prenne des mesures contre l'Irak, sans une résolution expresse du Conseil de sécurité des Nations Unies;

D'appuyer l'élimination des armes de destruction massive et la solution multilatérale prévue pour ce problème;

D'appuyer le travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des inspecteurs des Nations Unies.



8.14 Annexe 14 – Rapport et recommandations du Groupe de travail n° I

Groupe de travail n° I

L'interaction de la politique fiscale et du commerce, de la croissance économique et du développement social

Présidé par la sénatrice Silvia Hernández (Mexique)

La première séance a commencé par la présentation de M. Claudino Pita, directeur de la planification et des stratégies du Centre interaméricain des administrateurs fiscaux, et de M. Alberto Barreix, de la Banque interaméricaine de développement.

M. Pita a prononcé un exposé intitulé « L'harmonisation et les systèmes fiscaux dans les Amériques », où il a présenté les principaux faits et défis de ce thème, notamment : la technologie des communications, la recherche de la compétitivité, l'intégration économique, l'interdépendance, le contrôle des prix de transfert, la fiscalité et le commerce électronique, et l'harmonisation fiscale.

Il a expliqué qu'en général, les caractéristiques des systèmes fiscaux du continent sont les suivantes : l'équité, dans le sens où le fardeau des impôts repose sur les contribuables dont le revenu est plus élevé; la neutralité, afin que les impôts ne génèrent pas de distorsions qui déterminent l'emplacement des facteurs de production; et la simplicité, qui requiert que les systèmes soient transparents, fiables et jouissent de certitude juridique. Il a indiqué que le défi consiste à obtenir des revenus suffisants grâce à l'agencement de ces facteurs.

Les nouveaux défis créent le besoin de faire des réformes pour ajuster les systèmes fiscaux et éviter ainsi des effets non souhaités, tels les incitatifs qui réduisent la capacité d'exécution des politiques publiques de l'État. Dans ce sens, il a conclu que les changements futurs doivent viser la pertinence, l'équité et la neutralité.

Le conférencier a signalé que le besoin d'harmoniser les systèmes fiscaux des pays des Amériques naît du fait qu'il existe de nos jours de la discrimination contre les biens étrangers, de la distorsion dans les conditions de concurrence et dans la localisation des investissements.

L'exposé de M. Alberto Barreix portait sur « Les défis de politique fiscale associés à l'intégration économique régionale ». Il a commencé son exposé en rappelant la crise fiscale que traversent tous les pays de l'Amérique latine en raison du déficit fiscal qu'ils n'arrivent pas à surmonter. Il a expliqué que toute politique fiscale se compose de trois éléments, à savoir : les revenus, les dépenses et le financement, le cas échéant.

En ce qui concerne l'ouverture commerciale, il a indiqué que celle-ci mène à la réduction et à l'uniformité des droits de douane, ce qui limite la politique industrielle et les revenus des secteurs protégés. Il existe un autre aspect implicite, soit la réduction des politiques sectorielles à des politiques d'incitatifs fiscaux; telle que la péréquation des produits et des facteurs de production à l'échelle internationale.

Le conférencier a affirmé que l'ouverture commerciale implique des défis qui sont présents dans l'intégration, comme les pertes occasionnées par les recouvrements en raison de la réduction



des droits de douane. Par ailleurs, il a mentionné que les subventions ou les barrières non tarifaires affectent les pays en développement, en réduisant de façon artificielle les prix des produits qui sont subventionnés et en appauvrissant ainsi les trésoreries des pays développés et en développement (perte de revenus).

De plus, il a mentionné qu'il est nécessaire d'harmoniser les processus douaniers afin de respecter adéquatement les normes d'origine et l'institutionnalisation relative aux accords de règlement des différends et aux mécanismes qui garantissent la sécurité juridique des placements et améliorent la cotation risque-pays.

Après l'intervention des conférenciers, il y a eu une période de questions au cours de laquelle les parlementaires ont présenté des arguments et interrogé les conférenciers au sujet de l'intégration de l'hémisphère.

L'un des points de vue soulevés par les parlementaires est celui de la différence entre les systèmes fiscaux de l'Amérique latine par rapport à la ZLEA et à l'Union européenne, ce qui lance le débat sur la question de savoir à qui s'associer, d'où l'importance de mener des négociations en profondeur aux niveaux bilatéral et multilatéral.

L'une des parlementaires participantes était d'avis qu'il fallait imposer les transactions spéculatives (capitales fébriles) sur le marché des devises, mesure connue sous le nom d'impôt Tobin, à l'exception de celles destinées aux opérations d'exportation et d'importation de biens et services ainsi que de placement dans des actifs productifs, comme c'est le cas de l'investissement étranger direct.

Des questions d'une importance fondamentale pour le débat ont surgi autour de la table, à savoir :

1. De quelle façon l'harmonisation fiscale affecte-t-elle le processus d'intégration?
2. Les modèles fiscaux actuels sont-ils compatibles avec l'intégration à laquelle on aspire?
3. La décentralisation administrative et fiscale est-elle compatible avec l'intégration, si l'on considère que celle-ci est une décision purement politique?
4. De quelle façon pourrait-on aider les économies en développement à rivaliser avec les économies développées dans un contexte d'ouverture commerciale, si l'on considère les asymétries qui les caractérisent?

La séance de la première journée a finalement abouti aux réflexions suivantes :

1. La période de questions a commencé par la question de base, soit « les parlementaires veulent-ils, oui ou non, l'intégration? ». Au cours du débat, cependant, on est arrivé à la conclusion que l'intégration est un fait inéluctable, la question est de savoir comment la réaliser. La tâche des parlementaires est de parvenir à des consensus tant sur l'harmonisation fiscale que sur d'autres thèmes de l'intégration.
2. L'intégration n'est pas une fin en soi, sinon un moyen d'atteindre le développement socio-économique de l'hémisphère. L'un des outils les plus importants pour atteindre ce but est un système fiscal équitable, transparent et efficient.



3. Le but de l'intégration est le développement harmonieux des pays membres. C'est pourquoi, il est nécessaire de reconnaître les différentes situations relatives. L'inégalité des conditions dominantes exige des processus de compensation afin de profiter de tout le potentiel économique pour le bénéfice mutuel des associés et d'assurer l'égalité des chances. Ces compensations peuvent être octroyées sous la forme d'avantages économiques ou financiers.
4. Dans les pays où cela est nécessaire, le processus de décentralisation est complémentaire au processus d'intégration économique. La décentralisation fiscale responsable et exécutée avec des critères d'efficacité économique permet aux citoyens de contrôler la taille du secteur public, et ce contrôle s'effectue à l'échelle supranationale dans le processus d'intégration régionale.

Le deuxième jour de séances du Groupe de travail n° 1 a commencé par l'examen du procès-verbal, lequel a été approuvé avec des modifications très mineures. Ensuite, M. Claudino Pita a esquissé quelques réflexions sur les expériences d'intégration en Amérique en ce qui concerne l'harmonisation des systèmes fiscaux. Dans ce sens, il a expliqué les différents accords d'intégration régionaux mis en scène sur le continent depuis les années 60 jusqu'à nos jours.

En réponse à la question sur l'expérience ou le modèle auquel on peut se fier pour se lancer dans la tâche de l'harmonisation fiscale dans le cadre de l'intégration économique, M. Pita a expliqué que l'atteinte de cet objectif commence par la normalisation des aspects techniques de la fiscalité, en laissant aux décideurs en matière de politique fiscale interne de chaque pays le soin d'établir les tranches d'imposition auxquelles s'appliquent les taux d'imposition. Par exemple, la taxe sur la valeur ajoutée devrait être la même, de par sa structure, dans tous les pays de l'hémisphère et la différence devrait se refléter dans les taux que chaque pays verrait à bien établir.

On a insisté sur le fait que dans tout ce processus d'harmonisation fiscale il est indispensable de faire preuve de la souplesse nécessaire de façon à ne pas provoquer de rigidité dans la gestion des politiques fiscales nationales, tant que l'avancement du processus d'intégration n'exige pas une plus grande coordination de ces politiques. Par conséquent, la recommandation concrète à cet égard est de déterminer des modèles techniques utilisables comme points de référence pour obtenir une structure fiscale harmonisée qui laissera à chaque pays le soin de prendre les décisions politiques appropriées pour garantir le développement social et faciliter les processus d'intégration régionale.

Le progrès des négociations de la ZLEA a suscité quelques préoccupations, d'autant plus que les parlements des divers États n'ont pas encouragé les discussions sur les législations fiscales internes pertinentes et que cette question influera sur des aspects tels que la compétitivité et la localisation des investissements au moment de l'entrée en vigueur de l'accord hémisphérique.

On a également mis l'accent sur l'intérêt de trouver un équilibre entre l'harmonisation des systèmes fiscaux (ce qui dans certains cas signifiera la réduction des recouvrements) et les besoins de financement des dépenses publiques dans l'investissement social.

Dans la discussion sur les réformes fiscales, il a été question de la focalisation exacerbée du formalisme juridique et de la technicité, ce qui reviendrait à s'éloigner de l'approche humaniste qui place l'être humain au cœur de toutes les politiques publiques.



Plusieurs parlementaires ont convenu qu'il fallait créer un parlement supranational qui prendrait adéquatement les décisions relatives aux accords d'intégration, notamment en matière de fiscalité.

Il a aussi été question de la nécessité de discuter rapidement de l'incidence des économies informelles sur les pays et de leur effet sur le processus d'intégration ainsi que sur l'harmonisation fiscale. Les parlementaires ont reconnu le poids des économies informelles dans nos pays et leur incidence sur l'efficacité des administrations fiscales.

Après les interventions des parlementaires, la présidente a cédé la parole à M. Alberto Barreix, qui a évoqué les trois questions suivantes :

- Fiscalité et impôts. Les processus d'intégration de l'hémisphère n'en tiennent pas compte explicitement, mais ce fut un aspect important pour l'Union européenne et l'ALENA.
- Aspects institutionnels de l'intégration. 1. L'harmonisation des processus douaniers comme moyen de promotion du commerce; 2. Le règlement des différends internationaux comme moyen d'assurer la sécurité juridique des investissements. Sans ces aspects, l'intégration est difficile.
- Compensation entre les secteurs et les pays. L'Union européenne affecte des droits de douane et d'autres impôts au financement des politiques et des institutions communes.

L'objectif commun en matière fiscale est celui de recouvrer les impôts avec équité, sans nuire à la compétitivité des pays.

Finalement, les parlementaires ont déclaré qu'il fallait obligatoirement considérer les aspects fiscaux pour parvenir à l'intégration réelle de l'Amérique latine.



8.15 Annexe 15 – Rapport et recommandations du Groupe de travail n° II

Groupe de travail n° II

L'incidence des crises économiques et financières dans la région

Présidé par le député Marcelo Stubrin (Argentine)

Le Groupe de travail n° II a abordé le thème « L'incidence des crises économiques et financières dans la région ». La discussion s'est fondée sur la conférence magistrale de M. Roberto Frenkel, intitulée « Mondialisation et crises financières en Amérique latine ».

Après la présentation de M. Frenkel, les membres du Groupe de travail n° II ont exprimé les opinions suivantes :

Les crises financières dérivent d'un système qui, aujourd'hui, manque de règles qui permettraient la prévisibilité de leur comportement, comme le démontre l'apparition successive et récurrente d'épisodes de ce type dans différents marchés émergents, y compris dans des pays qui étaient considérés comme des modèles d'insertion dans l'économie globale.

Les sociétés sont moins vulnérables aux crises financières et économiques, dans la mesure où leur régime politique est plus démocratique et transparent et que leurs comptes publics sont administrés de façon ordonnée. Par conséquent, l'un des éléments nécessaires dont il faut tenir compte, dans la construction de systèmes économiques solides et stables, c'est l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques publiques qui puissent contrôler la corruption. Les parlements jouent d'ailleurs en la matière un rôle fondamental, à titre de générateurs d'outils juridiques appropriés et modernes et de superviseurs du comportement adéquat des autorités, institutions qui sont appelées à appliquer ces politiques.

Nonobstant ce qui précède, des participants ont fait valoir que le problème de ce genre de crise découle de plusieurs facteurs. Il faudrait donc prendre en considération des éléments tels les méthodes de négociation de la dette extérieure, la détermination du risque souverain qui influe sur les taux d'intérêt ainsi que l'absence de principes directeurs communs et de règles claires qui pourraient renforcer la sécurité juridique dans ce secteur. C'est-à-dire que les solutions doivent être perfectionnées à partir d'une optique multidisciplinaire, parce qu'en plus des implications économiques de cette question, il existe des considérations d'ordre politique.

De même, certains participants ont fait remarquer qu'au cours des dernières années, le solde net des flux de capitaux de la région avait été négatif, sans que cela signifie pour autant une réduction de la dette extérieure de l'Amérique latine, ce qui indique le besoin de chercher des mécanismes qui favorisent une nouvelle architecture financière internationale.

Il est très inquiétant que les crises financières aient un impact plus grand dans les secteurs les moins protégés de la société, par voie d'ajustements budgétaires, puisque de cette façon on diminue la crédibilité du système démocratique et, par le fait même, on affaiblit la capacité d'action politique des gouvernements.

En outre, il est évident que les petits pays sont plus vulnérables aux crises. C'est pourquoi il est nécessaire de considérer cette situation afin d'élaborer des politiques économiques qui tiennent compte de cette réalité.



Dans ces circonstances, il est important que nos institutions et nos autorités agissent avec transparence dans un système de poids et de contrepoids pour parvenir à maîtriser la corruption et à établir un milieu avec des règles claires.

Sans sous-estimer le grave problème économique et financier créé par la corruption, il est important de noter que le système financier international fonctionne d'une façon telle qu'il génère une grande instabilité. Cela demande l'élaboration de formes et de règles qui permettent de hausser les niveaux de certitude dans les relations financières internationales.

Ces nouvelles formes et règles pourraient impliquer éventuellement la délégation d'une partie de la souveraineté des États à des institutions internationales, dans le but de diminuer le risque inhérent à l'activité financière internationale.

Il est vital que la communauté internationale mette en place une nouvelle architecture financière. Il est nécessaire d'approfondir les mécanismes d'intégration interrégionale et de demander aux institutions financières internationales de réviser leurs propositions en matière de politique économique, dans le sens où elles doivent elles-mêmes favoriser la croissance économique et non devenir des éléments supplémentaires qui tendent à aggraver les récessions.

Recommandations :

Le rôle des institutions interparlementaires, comme le FIPA, doit s'orienter vers la stimulation de la coopération horizontale, l'échange de pratiques exemplaires, l'harmonisation des réglementations et la création d'espaces appropriés pour discuter et débattre des thèmes cruciaux et stratégiques afin de renforcer nos économies.

Dans ces conditions, il est nécessaire que le FIPA crée un groupe d'analyse périodique qui étudiera la situation financière internationale. Ce groupe pourrait fonctionner en utilisant les outils de connectivité virtuelle disponibles.

Il est fondamental de renforcer le rôle de contrôle et de surveillance des parlements, en déterminant l'orientation des politiques et des programmes de nos gouvernements, en considérant les principes d'efficacité, d'efficacité, d'économie et de qualité des différents programmes et services publics, ainsi que les indicateurs qui auraient été définis pour mesurer les résultats de la gestion institutionnelle et parvenir à la transparence de la reddition de comptes. Cette orientation doit être utilisée pour prévoir les conséquences des crises financières et les empêcher.

Il est également très important d'adopter de nouvelles formes juridiques qui permettent la restructuration financière des pays dans un climat ordonné, afin d'éviter que de fortes recommandations ayant un impact sur les déterminants du risque souverain aggravent les problèmes occasionnés par la dette extérieure.

Il est nécessaire de tendre vers l'amélioration de la qualité de l'intégration de la région, y compris la coordination de politiques macroéconomiques, dans le but de renforcer le pouvoir de négociation face aux institutions financières internationales.



8.16 Annexe 16 – Rapport et recommandations du Groupe de travail n° III

Groupe de travail n° III

Les négociations de la Zone de libre-échange des Amériques

Présidé par le député John Godfrey (Canada)

M. Peter E. Kirby a participé au Groupe de travail n° III et a présenté un document intitulé « Actualisation sur le processus de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) », qui inclut les plus récents événements des négociations. Ce document a servi de base aux discussions du Groupe de travail, discussions qui ont couvert une série de thèmes contenus dans l'ébauche de l'Accord de la ZLEA, publiée après la VII^e Réunion ministérielle du Commerce tenue à Quito en novembre 2002.

Le Groupe de travail a réitéré les recommandations que le FIPA avait faites sur la ZLEA lors de la cérémonie inaugurale tenue à Ottawa en 2001, et lors de la Première Assemblée plénière tenue à Mexico (D.F.) en 2002. Le Groupe de travail a surtout fait ressortir les recommandations suivantes :

- Que la Zone de libre-échange des Amériques se base sur une convergence de valeurs politiques, économiques et sociales et contribue effectivement à rehausser les niveaux de vie des peuples, à améliorer l'égalité des chances, à répartir de façon plus acceptable la richesse et à l'instauration de la démocratie;
- Que les parlements, à titre de représentants des peuples des Amériques, jouent un rôle clé, effectif et actif dans les négociations et la signature des accords commerciaux internationaux.
- Que les besoins des pays en développement soient pris en considération et forment partie intégrante du processus de négociation de la ZLEA en matière d'agriculture, y compris la reconnaissance de la vulnérabilité, de la sensibilité et des difficultés structurelles des secteurs agricoles des pays en développement;
- L'élimination des subventions à l'exportation et d'autres pratiques qui affectent le commerce de produits agricoles dans l'hémisphère;
- Que les négociations de la ZLEA tiennent compte des intérêts et des inquiétudes des différents secteurs de la société, du besoin d'un engagement permanent avec la transparence et d'une communication croissante avec la société civile;
- Que la ZLEA établisse des règles claires, transparentes et efficaces pour traiter et prévenir les pratiques unilatérales ou protectrices conformément à un système commercial basé sur l'application du droit;
- Que les négociations de la ZLEA tiennent compte de toutes les préoccupations des pays concernant les questions de propriété intellectuelle associées à l'accès aux ressources génétiques, à la connaissance traditionnelle et culturelle, et au droit de chaque pays d'adopter des mesures de protection de la santé publique et d'accès aux médicaments pour tous.



- Que les différences dans les niveaux de développement et la taille des économies de l'hémisphère soient prises en considération dans la ZLEA et que les économies plus petites reçoivent le traitement qu'elles requièrent, afin de participer effectivement à la ZLEA et d'en tirer profit.

Outre les recommandations orales et les propositions incluses durant le débat, le Groupe a pris note de 6 recommandations présentées par écrit par la députée Patricia Gutiérrez (Colombie), le sénateur Raymundo Cárdenas (Mexique), le député Nathan Jorge Sevilla Gómez (Nicaragua), le député Jaime Vázquez Castillo (Mexique) et les députés Silvia Álvarez et Francisco Patiño (Mexique).

RECOMMANDATIONS SUR LA PARTICIPATION PARLEMENTAIRE AU PROCESSUS DE LA ZLEA PAR LE BIAIS DU FIPA

Conscients du fait que la phase finale et critique des négociations de la ZLEA est commencée;

Préoccupés par les expériences et l'application des accords commerciaux en vigueur dans l'hémisphère;

Convaincus du besoin de faire fond sur les recommandations déjà adoptées par le FIPA et de faire le suivi de ces recommandations par des actions concrètes,

Nous, les parlementaires des Amériques,

Recommandons que le Comité exécutif du FIPA lance les initiatives suivantes :

1. Établir une section dans le site Internet du Parlement virtuel des Amériques pour faciliter l'échange d'information en matière de négociation et d'implication des accords commerciaux. La page Internet devrait fournir aux parlementaires de l'information, des documents et des liens avec des sites Internet portant sur le processus de la ZLEA et devrait leur permettre de tenir des discussions ou des séances d'information sur les thèmes pertinents aux négociations.
2. Préparer et distribuer, avant la prochaine assemblée plénière du FIPA, un document de suivi de chacune des recommandations précédentes sur la ZLEA et de mise à jour des résultats ou des progrès des thèmes convenus par les parlementaires.
3. Explorer des mécanismes pour tirer parti des expériences et des préoccupations qui surgissent des accords commerciaux qui sont déjà en vigueur, tels que l'ALENA ou d'autres accords régionaux qui existent dans les Amériques, signés par le Canada, le Chili, le Costa Rica et le Mexique, entre autres.
4. Étudier le système adopté par le Parlement du Brésil, à titre de modèle, pour faire le suivi des négociations de la ZLEA et y participer activement à l'échelle nationale, et demander aux chefs de délégation des pays représentés à cette Deuxième Assemblée plénière d'envoyer l'information existante, ou d'informer le Comité exécutif du FIPA, de l'adoption de mécanismes semblables à l'avenir. Cette information sera incluse dans le site Internet du Parlement virtuel, à la section portant sur la ZLEA.
5. Établir un mécanisme au sein du FIPA pour interagir de façon formelle avec les ministres du Commerce dans le contexte de la ZLEA. Le document intitulé « Conférence



parlementaire sur l'OMC », adopté par l'Union interparlementaire (UIP), constitue un modèle sur la façon dont une telle interaction pourrait fonctionner à l'échelle de l'hémisphère.

6. Expédier une communication formelle aux coprésidents de la ZLEA, soit le Brésil et les États-Unis, au nom du FIPA, afin qu'elle soit considérée dans les négociations de la ZLEA, et qu'on tienne aussi compte des points suivants :
 - Signaler notre préoccupation sur les avantages potentiels et les effets négatifs que la ZLEA pourrait avoir sur nos pays en tenant compte des différences dans les niveaux de développement et de la taille des économies et de l'inégalité qui existe dans les Amériques;
 - Considérer d'autres modèles d'intégration, comme celui de l'Union européenne, qui ont permis de recourir à des fonds de cohésion sociale, pour assurer la participation et le bénéfice effectifs de tous les pays de la ZLEA;
 - Traiter des questions agricoles dans les négociations de la ZLEA en tenant compte de la vulnérabilité et de la sensibilité particulière des thèmes agricoles pour tous les pays de la ZLEA et du besoin d'éliminer les subventions agricoles et autres pratiques qui ont des effets de distorsion sur le commerce;
 - Tenir compte des besoins et des conditions particulières de tous les pays lors de l'établissement de dates limites pour la mise en œuvre de l'Accord de la ZLEA.
7. Discuter des mécanismes potentiels avec les coprésidents de la ZLEA, afin de leur offrir le soutien du FIPA lors des négociations en vue de la mise en œuvre du Programme de coopération hémisphérique (PCH) au sein de la ZLEA, particulièrement en ce qui concerne les fonds d'ajustement social pour les secteurs agricole et manufacturier.

De plus, recommander que la ZLEA considère la création d'un fonds spécial au sein du PCH pour les études supérieures, la science et la technologie, qui permette de doter les pays en développement de capacité scientifique et technologique pour diminuer l'écart avec les pays développés et contribuer de façon efficace au développement économique et à une meilleure intégration des pays de la ZLEA.



8.17 Annexe 17 – Composition du Comité exécutif du FIPA

Représentation	Parlementaire	Pays	Mandat au Comité
Présidence	Sénatrice Céline Hervieux-Payette	Canada	2002 – 2004
Amérique du Nord	Sénatrice Silvia Hernández	Mexique	2003 – 2005
	Député John Godfrey	Canada	2002 – 2004
Amérique centrale	Député Mario Calderón	Costa Rica	2003 – 2005
	Député Carlos Santiago Nájera	Guatemala	2002 – 2004
Caraïbes	Député Ulrick Saint-Cyr	Haïti	2003 – 2005
	Sénateur Anthony Jonson	Jamaïque	2002 – 2004
Amérique du Sud	Député Marcelo Stubrin	Argentine	2003 – 2005
	Député Luiz Carlos Hauly	Brésil	2002 – 2004
Pays hôte	Député Waldo Mora	Chili	2003 – 2004

Secrétaire

Mateo Barney